



Rapport de durabilité 2025

Message de François Fellay

Directeur général
de Romande Energie



François Fellay, directeur général de Romande Energie

En 2025, Romande Energie réaffirme avec fermeté que la durabilité constitue un levier stratégique déterminant pour orienter notre performance à court, moyen et long terme. Ancrée dans notre ADN, elle guide la manière dont nous gérons nos impacts sur l'économie, l'environnement, les personnes et leurs droits fondamentaux. Les trois piliers de notre stratégie sont interdépendants – sociétal, environnemental et économique – et structurent l'ensemble de nos décisions tout en renforçant notre capacité à accompagner la transition énergétique de notre région.

Notre vision repose sur une conviction forte: seules les organisations capables d'anticiper les mutations et d'intégrer pleinement la durabilité au cœur de leur modèle d'affaires pourront créer de la valeur durable. Dans un contexte marqué par des évolutions macroéconomiques, géopolitiques, climatiques, réglementaires et sociétales rapides, nous avons adapté notre stratégie pour répondre aux attentes croissantes de nos clients, de nos partenaires ainsi que de nos actionnaires, tout en restant alignés sur les engagements internationaux, notamment l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et l'Accord de Kunming-Montréal à l'aide des cadres de la TCFD et de la TNFD.

L'année 2025 représente une étape clé. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre **Stratégie 2030**, qui renforce notre agilité opérationnelle, consolide notre capacité d'innovation et oriente nos investissements vers les infrastructures durables, la décarbonation et la digitalisation responsable. Cette stratégie s'inscrit dans une perspective à long terme afin de prévenir les impacts négatifs de nos activités tout en générant des impacts positifs pour les territoires, l'économie locale et nos parties prenantes.

Notre bilan 2025 démontre des avancées significatives: construction de notre trajectoire de décarbonation, amélioration de la qualité de nos données extra-financières, renforcement de la formation interne sur les plans de transition et la transformation des métiers, et publication de notre premier rapport volontaire sur la nature dans le cadre de la TNFD. Ces réalisations témoignent de notre volonté d'agir de manière transparente et responsable. Elles s'accompagnent également d'une analyse lucide

Notre vision repose sur une conviction forte : seules les organisations capables d'anticiper les mutations et d'intégrer pleinement la durabilité au cœur de leur modèle d'affaires pourront créer de la valeur durable.

des défis rencontrés, notamment la complexité de certaines évolutions réglementaires, la pression sur les prix de l'énergie et les attentes renforcées de nos clients en matière d'expériences simples et fiables.

Nous présentons cette année des résultats audités, incluant nos émissions de gaz à effet de serre et nos indicateurs de performance clés, afin de rendre compte de la progression vers nos objectifs. Ces éléments offrent une lecture claire de nos avancées et des domaines nécessitant un effort accru.

Pour les prochaines années, nos priorités sont clairement définies : accélérer la décarbonation de nos activités et de celles de nos clients, développer nos solutions énergétiques durables, augmenter notre production d'énergie renouvelable et locale, renforcer notre résilience face aux risques climatiques, intégrer pleinement la biodiversité dans nos décisions et accompagner nos équipes dans l'évolution de leurs métiers. À l'horizon trois à cinq ans, nous visons des objectifs ambitieux mais réalistes, fondés sur une gouvernance renforcée, un engagement en faveur de la nature, une maîtrise des risques, une innovation responsable, la digitalisation de nos services et une mobilisation collective au service d'un avenir durable.

Ces engagements sont le reflet d'un Groupe résolument déterminé à la création de valeur durable, la responsabilité sociétale et l'ancrage territorial. Grâce à l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs, nous poursuivons avec détermination notre raison d'être : **relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable.**

Sommaire

GRI 2-22	Message de François Fellay, directeur général de Romande Energie	52
GRI 2-22	Message de Florence Schmidt, responsable de la durabilité du Groupe	54
GRI 2	Informations générales	60
	Un acteur clé de la décarbonation	64
	Gouverner avec éthique et intégrité	66
	Stratégie, politique et pratique	70
	Engagement des parties prenantes	72
GRI 3	Thèmes pertinents	74
GRI 305 TCFD	Climat, selon Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	78
GRI 101 & TNFD	Nature, selon Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)	96
GRI 306	Gestion des déchets et recyclage	103
	Assurer une transition juste	105
GRI 403	Santé et sécurité au travail	106
GRI 404	Formation du personnel	108
GRI 405	Diversité et égalité des chances	109
	Investir dans la transition énergétique et la décarbonation	110
GRI 203	Gestion rentable des ressources	
	Investissements dans les énergies renouvelables	110
GRI 203	Contribution au développement du tissu économique local	114
Annexe 1	Rapport d'assurance limitée de PWC	116
Annexe 2	Index des GRI, TCFD, TNFD, CO	120
Annexe 3	Définition des indicateurs spécifiques 2025	122
Annexe 4	Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie Holding	124

Message de Florence Schmidt

Responsable de
la durabilité du Groupe



La durabilité au service d'un territoire vivant.

L'année 2025 marque pour Romande Energie une progression significative de son engagement en faveur de la durabilité, en adéquation avec sa stratégie et en réponse aux enjeux climatiques et sociétaux propres à notre territoire. Nous avons notamment axé nos efforts sur la conformité, l'éthique et l'environnement.

En 2025, Romande Energie a franchi une étape constructive en finalisant sa politique de conformité et d'éthique renforcée, en déployant ses plans de transition de décarbonation dont les objectifs sont fixés à l'horizon 2030, et en publiant son premier rapport volontaire sur les impacts et dépendances liés à la biodiversité, conforme au cadre TNFD. Ce dernier intègre notamment une géolocalisation détaillée des impacts et dépendances du Groupe aux milieux écosystémiques en Suisse.

Renforcer notre culture d'entreprise engagée pour la durabilité

L'engagement et les compétences de nos équipes ont été renforcés par un programme spécifique de formations, axé sur les plans de transition et l'évolution des métiers. Cette initiative contribue à ancrer la durabilité dans les pratiques quotidiennes.

Le travail collaboratif initié avec nos parties prenantes – clients, fournisseurs et partenaires socioéconomiques – et favorise le développement de solutions adaptées, renforce une relation de confiance durable et améliore l'expérience digitale.

Enfin, l'adoption d'une nouvelle politique de conformité et d'éthique élaborée sous l'impulsion d'une personne pleinement dédiée à cette mission, ainsi que le label «Great Place to Work», témoignent de notre volonté d'offrir un environnement de travail motivant et cohérent avec nos valeurs.

En 2025, Romande Energie a franchi une étape constructive en finalisant sa politique de conformité et d'éthique renforcée, en déployant ses plans de transition de décarbonation dont les objectifs sont fixés à l'horizon 2030.

Fixer nos objectifs de décarbonation pour 2030

Le défi de Romande Energie est de réduire ses propres émissions tout en augmentant sa production d'énergie renouvelable, ses services énergétiques et ses solutions de rénovations énergétiques pour l'immobilier afin d'aider sa clientèle à se décarboner.

Cette année, des ateliers d'idéation ont réuni des experts de chaque unité pour coconstruire, avec le soutien et la participation d'un représentant du Canton de Vaud, notre trajectoire de décarbonation. Les objectifs fixés pour les scopes 1 et 2 à 2030, validés par la Direction et le Conseil d'administration, reposent sur des données robustes. Nous avons également internalisé l'établissement de notre bilan de gaz à effet de serre, renforçant ainsi la précision et la maîtrise de nos données environnementales.

En parallèle, nous avons affiné notre analyse des risques et opportunités liés au changement climatique, notamment dans les domaines stratégiques de l'hydraulique, des réseaux électriques et de la thermie, afin d'adapter en continu notre stratégie aux enjeux de demain.

Investir dans la transition énergétique

Nos efforts se sont renforcés dans des domaines stratégiques pour accélérer la transition énergétique: flexibilité de production et capacité de stockage. Nous accélérons nos investissements pour enrichir et diver-

sifier notre production d'énergies renouvelables électrique et thermique.

En matière de rénovation énergétique des bâtiments, nous nous engageons à accompagner nos clients à moderniser leur parc immobilier et à en optimiser l'efficacité énergétique, ainsi qu'à réduire significativement leur empreinte carbone en facilitant l'adoption de bornes de recharge et de système de chauffage bas carbone.

Par ces actions concrètes, la durabilité accélère notre création de valeur, soutient la décarbonation de nos clients et de notre entreprise, renforce progressivement notre robustesse, tout en maintenant un engagement responsable envers nos parties prenantes.

Le défi de Romande Energie est de réduire ses propres émissions tout en augmentant sa production d'énergie renouvelable, ses services énergétiques et ses solutions de rénovations énergétiques pour l'immobilier afin d'aider sa clientèle à se décarboner.

Synthèse des indicateurs





Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes

	ODD	Indicateurs	Page du rapport 2025	Valeurs 2025	Valeurs 2024*	Valeurs 2023*	Indicateurs assurés
La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre GRI 305		Intensité des émissions GES gCO ₂ -e par franc de CA GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	113	103*	88	✓
		Volume des émissions GES, tCO ₂ -e Scopes 1 & 2 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	11836	11035*	9232	✓
		Volume des émissions GES, tCO ₂ -e Scope 3 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	688358	726517*	765182*	✓
		Volume des émissions GES biogénique, tCO ₂ -e (issus de la combustion du bois) GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	89535	97424	91735*	✓
Réduction de l'empreinte carbone GRI 305		Intensité carbone de la production électrique de RE en Suisse, gCO ₂ -e par kWh	91	11,85	9,2	8,4	
		Intensité carbone de l'électricité distribuée sur notre réseau en Suisse, gCO ₂ -e/kWh	91	12,65	11,3	9,4	
		Economies cumulées de tCO ₂ -e générées chez les clients grâce aux chauffages à distance	91, 93	13760	7217	6865	✓
		Economies cumulées de tCO ₂ -e générées chez les clients grâce à la production d'énergie renouvelable en 2025	91, 93	17883	17625		✓
		Intensité carbone de l'énergie thermique distribuée sur notre réseau, gCO ₂ -e/kWh	56	87,1	88	85,5	
La gestion des déchets et le recyclage GRI 306		Pourcentage de la quantité de déchets recyclés sur la quantité de déchets évacués chez Thévenaz-Leduc	103	55%	89%	88%	
La formation du personnel GRI 404		Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs	72	Great Place to Work	27	39	
		Nombre de jours de formation/collaborateur et collaboratrice	109	4	2	1,5	
		Nombre d'apprentis formés par année	109	58	57	57	
La santé et sécurité au travail GRI 403		Nombres d'accidents du travail RE SA+IDGO SA+RES SA (Nbre accidents professionnels/mio heures) GRI 403-9	61, 107, 123	11,92	15,01	10,71*	✓

* Révisées suite à un changement méthodologique suivant GRI 2-4

Les indicateurs assurés par PwC au 31 décembre 2025 sont identifiables par le sigle ✓

Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes

	ODD	Indicateurs	Page du rapport 2025	Valeurs 2025	Valeurs 2024*	Valeurs 2023*	Indicateurs assurés
La santé et sécurité au travail GRI 403	Bonne santé et bien-être 	Nombres d'accidents du travail en absolu GRI 403-9	61, 107, 123	31	32	20*	✓
La politique d'égalité salariale GRI 2-7	Égalité entre les sexes 	Nombre total de collaborateurs (-rices)	67	1512	1493	1338	
		Nombre total d'employés (ETP)	67	1397	1379	1226	
		Pourcentage de femmes dans l'entreprise par rapport au nombre total d'employés en personnes	67	23%	24%	23%	
		Pourcentage de femmes cadres dans l'entreprise par rapport au nombre total de cadres en personnes (encadrement et managers)	67	18%	15%	11%	
		Pourcentage de femmes Directrices dans l'entreprise par rapport au nombre total de Directeurs(rices)	67	22%	38%	38%	
Les investissements dans les énergies renouvelables GRI 203	Énergie propre et d'un coût abordable 	CAPEX Annuel du Groupe MCHF dans les énergies renouvelables	110	75	72	99	✓
		EBIT annuel, MCHF		38	14	100	
La gestion rentable des ressources énergétiques GRI 203		Énergie électrique renouvelable produite en Suisse par des ouvrages de RE, GWh (cogénération exclue)	111	501	578	519	
		Énergie électrique renouvelable produite en France, GWh	111	184	204	200	
		Énergie électrique distribuée, GWh	125	1545	1587	1677	
		Énergie thermique produite, GWh	110	110	126	105	
La contribution au développement du tissu économique local GRI 203	Travail décent et croissance économique 	NPS Clients Échelle des NPS (-100 à +100)	57, 73, 80	7	-2	3	
		NPS Fournisseurs Échelle des NPS (-100 à +100)	57, 73, 80	62	57	48	
		Contribution au Pourcent Sociétal et Environnemental (jusqu'à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe), MCHF	115	0,222	0,885	0,444	✓

* Révisées suite à un changement méthodologique suivant GRI 2-4



Romande Energie Holding (REH)

En chemin vers plus de durabilité depuis 2020

2020

- 1^{er} rapport de durabilité selon GRI avec publication du Bilan GES suivant le GHG protocol

2021

- Mission de REH dans la décarbonation
- Les 3 piliers du développement durable définissent la stratégie REH pour 2021-2026
- 1^{ère} matrice de matérialité

2022

- Ateliers en vue de la définition de la Raison d'être et des Valeurs
- 1^{er} emprunt vert émis par REH
- Révision de la matrice de matérialité établie en 2021

2023

- Raison d'être et valeurs de REH définies
- Code de conduite mis à jour



2024

- La durabilité inscrite dans les statuts de REH
- Stratégie durabilité 2030
- Formation des collaborateurs
- Trajectoires de décarbonation en construction dans les unités
- Début de l'évaluation ESG de nos fournisseurs
- Assurance limitée sur une sélection d'indicateurs pour la première fois
- Emission d'un green loan

2025

- Nos objectifs climat, fixés pour 2030 avec plans de transition associés
- Bilan GES maîtrisé en interne
- Nos impacts et dépendances à la nature cartographiés
- Politique Conformité & Ethique
- Labels Great Place To Work & To Start
- 80% de nos achats évalués RSE depuis 2023

Objectifs 2030

**Réduction de 50%
des scopes 1 et 2**

**Impacts Nature en
cours d'analyse**

Informations générales

GRI 2-1

Détails sur l'organisation

Les structures opérationnelle et juridique du Groupe, la nature de son capital et de sa forme juridique sont décrits en page 14 du Cahier de Gouvernement d'entreprise. Romande Energie Holding SA a des activités en Suisse et en France.

GRI 2-2

Périmètre, contenu et objectif du rapport

Ce sixième rapport de durabilité du Groupe Romande Energie, dont le siège est situé à Morges (Suisse), présente les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension de ses enjeux matériels de développement durable. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et des entités rattachées à Romande Energie Holding SA, et se conforme aux périmètres financiers décrits en page 167 du rapport annuel. Les indicateurs «santé et sécurité» ne concernent que Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et ID GO Management SA.

Ce rapport a été préparé en référence aux **Normes GRI 2021**, ainsi qu'au standard **GRI 101: Biodiversity 2024**, afin de fournir une information transparente et structurée sur nos impacts significatifs. Les standards sectoriels GRI applicables au Groupe (Utilities et Renewable Energy) n'étant pas encore publiés, Romande Energie applique les standards universels (GRI 1, GRI 2, GRI 3) ainsi que les standards thématiques correspondant à ses enjeux matériels.

Le Groupe finalisera sa matrice de double matérialité en 2026 garantissant une prise en compte complète et harmonisée de la matérialité d'impact et de la matérialité financière dans les futurs cycles de reporting.

En complément des normes GRI, Romande Energie publie:

- pour la deuxième année consécutive, les informations liées aux enjeux climatiques selon les recommandations de la **Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**;
- pour la première fois, les éléments requis pour la première étape sur les opérations directes de l'entreprise et requis par la **Task-force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)**, en lien avec l'ambition Nature du Groupe.

En conformité avec l'Ordonnance sur le reporting climatique, Romande Energie publie son rapport en format PDF sur son site internet.

L'index GRI ainsi que les tableaux de correspondance GRI-TCFD-TNFD-CO figurent en page 120 du rapport.

Comprendre les limites et la portée de notre rapport est essentiel pour une interprétation juste de nos performances.

GRI 2-3

Période de reporting, fréquence et contact

Depuis 2020, Romande Energie intègre systématiquement son rapport de durabilité à son rapport annuel, réaffirmant son engagement en faveur de la transparence et de l'amélioration continue. Le présent document rend compte des activités et des performances du Groupe pour l'année civile 2025.

Pour toute question relative au Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie:

Contact Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la durabilité
Romande Energie SA
Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct : +41 21 802 97 81
florence.schmidt@romande-energie.ch

GRI 2-4

Reformulations d'informations

Le bilan de gaz à effet de serre a été retraité pour l'année 2025. Les retraitements suivants ont été effectués :

- Intégration de la nouvelle structure organisationnelle du Groupe qui n'a pas d'impact sur le bilan de gaz à effet de serre du Groupe.
- **Scope 2 – Catégorie 2.1:** intégration des émissions liées à la consommation d'électricité pour usage interne dans le scope 2. Ces émissions étaient précédemment comptabilisées dans le scope 3 – Catégorie 3.3.
- **Scope 3 – Catégories 3.1 et 3.2:**
 - Révision de la ventilation des achats entre la catégorie «biens d'équipement» et «biens et services achetés» pour l'année 2024 suite à une erreur de saisie.
 - Intégration de quantités physiques pour le calcul du bilan GES des achats. 6% des achats sont maintenant basés sur des données primaires et 94% sur des données monétaires.
 - Revue des facteurs d'émission : les facteurs utilisés dans les exercices précédents avaient été calculés spécifiquement pour Romande Energie par un consultant externe. Ceux-ci ont été remplacés par les facteurs d'émission de la base de données US EPA, ce qui implique une conversion USD/CHF basée sur les cours observés en 2022.
- **Scope 3 – Catégorie 3.3:** les émissions liées à la consommation d'électricité pour usage interne ont été retirées de cette catégorie.
- **Scope 3 – Catégories 3.8 et 3.11:** nouvelles catégories.

Le bilan GES a pour la première fois été entièrement réalisé en interne en utilisant la solution de calcul d'empreinte carbone Sweep.

Concernant les économies de GES chez nos clients, la méthodologie a été mise à jour afin d'intégrer les économies liées à la production d'énergies renouvelables (éolien, hydro et solaire).

GRI 403-9: le périmètre des heures travaillées a été élargi à ID GO Management SA en complément à Romande Energie SA et Romande Energie Services SA.


Couverture des normes GRI:

GRI 301 (Matériaux) n'est pas un enjeu matériel pour Romande Energie. Le Groupe n'utilise pas de matières premières ni de matériaux d'emballage dans un processus de fabrication; il achète majoritairement des produits finis. En conséquence, le reporting sur les matériaux (GRI 301-1 à 301-3) n'est pas applicable en 2025. L'enjeu «Gestion des déchets et recyclage» est couvert par GRI 306 (Déchets).

GRI 302 (Énergie) n'est pas un enjeu matériel spécifique de Romande Energie. En revanche, la consommation énergétique de l'entreprise est toujours publiée en regard des efforts qui sont faits pour la maîtriser, et réduire son empreinte carbone associée selon GRI 305.














GRI 2-5

Vérification externe

Ce rapport a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'administration. Conformément aux exigences de la Global Reporting Initiative (GRI), le présent rapport a été soumis à la GRI. PricewaterhouseCoopers (PwC) Lausanne a fourni une assurance indépendante limitée sur les indicateurs de performance, au 31 décembre 2025, indiqués dans ce rapport au travers du sigle . Cette mission d'assurance limitée a été réalisée en conformité à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 (Revisée) «Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques» et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410, «Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre» (norme ISAE 3410), et sur la base des critères émis par les normes GRI et d'autres définis par Romande Energie, disponibles en Annexe 3 page 122. Le rapport d'assurance limitée peut être consulté en Annexe 1 page 116.

Certifications @

Notation ESG – Point de situation 2025

	2025	2024
 	✓	✓
    <p>Management de la qualité</p> <p>Management de la santé et de la sécurité au travail</p> <p>Management environnemental</p> <p>Management de gestion d'actifs</p>	✓	✓
 <p>Certification LSM-Aba-R® égalité salariale</p>	✓	✓
	A-	A-
	B-	B
	C	C
	Bronze	Bronze
	Excellence	Excellence
	AAA	A



Un acteur clé de la décarbonation

GRI 2-6

Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

Énergéticien multi-services et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose à ses clients une large gamme de solutions durables qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. Parmi celles-ci, un accompagnement sur mesure pour produire sa propre énergie et des produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en encourageant la sobriété.

Romande Energie, l'électricien

La production d'énergie électrique est 100% renouvelable, issue de ses 286 centrales hydrauliques, solaires, éoliennes et de biomasse. Le portefeuille électrique est complété par des contrats avec des producteurs suisses d'énergie renouvelable et par des achats sur le marché de l'électricité. Cette énergie est commercialisée auprès d'environ 270'000 clients finaux.

Les réseaux de haute, moyenne et basse tension, exploités, maintenus et développés par ses équipes permettent d'acheminer cette énergie sur l'ensemble de la zone de desserte de Romande Energie qui s'étend sur les cantons de Vaud et du Valais.

Romande Energie, l'énergéticien

Romande Energie est un intervenant majeur dans la production et la distribution de chaleur. Près de 45 réseaux de chauffage et de froid à distance, majoritairement alimentés par des énergies renouve-

Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable.

Agir avec nos parties prenantes sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Produire une énergie renouvelable et assurer la gestion optimale des actifs.

100%
de production électrique renouvelable.

Faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.

Amont



Approvisionnement

- Matières premières (bois, béton, sable, gravats, eau, ...)
- Infrastructures liées à l'énergie
- Produits manufacturés
- Services



Logistique

- Stockage
- Transport



Participation financière dans les entreprises

lables, sont aujourd'hui conçus, financés et exploités. Parmi eux, 29 sont en exploitation et poursuivent leur développement via des projets de densification. Les 16 autres sont en cours de déploiement: leur centrale principale est en construction et l'approvisionnement est temporairement assuré par des chaufferies mobiles ou des installations transitoires. La centrale Enerbois produit 18'400 tonnes de pellets annuellement à partir des déchets d'une scierie voisine, soit l'équivalent de 90 GWh de chaleur. Par ailleurs, des solutions innovantes sont déployées pour soutenir la flexibilité, en adaptant les comportements et les profils de consommation d'électricité aux contraintes du réseau et à l'intermittence des énergies renouvelables. Les activités de maintenance du réseau permettent de poursuivre son amélioration et sa fiabilisation.

Romande Energie, acteur de la décarbonation

Romande Energie propose une large gamme de solutions durables – du solaire aux compteurs intelligents, en passant par la recharge électrique, le conseil énergétique et les installations techniques, l'installation de batteries ainsi que le raccordement à des chauffages à distance pour les entreprises et les collectivités – afin d'aider ses clients, particuliers, entreprises, propriétaires et communes, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Partenaire multi-techniques, elle accompagne les projets de rénovation de la conception à la maintenance et aide les propriétaires immobiliers à réduire durablement leurs émissions. Ses solutions couvrent l'ensemble des besoins énergétiques: panneaux solaires, pompes à chaleur, bornes de recharge, conseil et efficacité énergétique (hors particulier), installations électriques, chauffage, froid, ventilation et sanitaire.

Optimiser en temps réel notre production d'énergie et développer les solutions de stockage et flexibilité.

45

Chauffages à distance (CAD) déjà installés.

Optimiser et développer nos réseaux de distribution d'électricité et de chaleur.

90

MCHF Investissement dans le réseau électrique en 2025.

Commercialiser l'énergie et accompagner nos clients vers la décarbonation.

Rénover et transformer les bâtiments.



Opérations directes



Production et distribution d'énergie

- Construction des infrastructures de réseaux
- Maintenance des infrastructures
- Gestion d'actifs pour tiers
- Nouveaux actifs de production (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, biomasse, thermique)
- Exploitation et maintenance des actifs
- Gestion des participations dans les actifs
- Batteries de stockage
- Remise en état de terrain après chantier



Vente d'énergie

- Trading de l'énergie
- Vente d'énergie
- Gestion de la flexibilité des actifs

Immobilier

- Rénovation énergétique
- Ingénierie et conception
- Installation de systèmes
- Assainissement
- Maintenance
- Audit et conseil énergétiques

Supports

- Ressources humaines
- Digital
- Finance
- Durabilité
- Conformité
- Gestion des risques

Aval



Clients

- Utilisation de l'énergie, des biens et services



Recyclage et traitement des déchets d'activités

- Inertes, non dangereux, dangereux

Gouverner avec éthique et intégrité

GRI 2-8

Travailleurs qui ne sont pas des employés

En 2025 Romande Energie a travaillé avec 257 personnes déléguées en mission temporaire, principalement dans les métiers techniques. Au 31.12.2025, 18 d'entre elles étaient encore en mission temporaire. Les rapports transmis au 31.12 par les agences indiquent que la somme des heures temporaires réalisées en 2025 correspond à 111'989 heures. En se basant sur une moyenne horaire annuelle de 1'812 heures pour un équivalent plein temps (indice de référence moyenne suisse - www.bfs.admin.ch), la somme des heures temporaires réalisées représenterait 61.8 EPT sur l'année 2025.

GRI 2-9

Structure et composition de la gouvernance

La structure et la composition de la gouvernance sont décrites au chapitre 1.1 du rapport de Gouvernement d'entreprise en page 14 du rapport annuel.

La gouvernance de la durabilité est décrite dans le paragraphe Gouvernance du rapport Task-force on Climate Financial Disclosures, page 79 inclus dans ce rapport.

GRI 2-10

Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé

L'organe de gouvernance le plus haut placé est le Conseil d'administration. L'élection, la diversité de ses membres et la durée de leur mandat sont décrites au point 3.4 du chapitre Gouvernement d'entreprise, en page 22 du rapport annuel de gestion.

GRI 2-11

Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Président du Conseil d'administration de Romande Energie est Monsieur Guy Mustaki. Il assure à ce titre la présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé du Groupe. Il n'assume aucun rôle exécutif dans l'entreprise.

GRI 2-12

Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la gouvernance durable de Romande Energie. Il valide la stratégie, fixe les orientations prioritaires en matière de durabilité et supervise leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration intègre les indicateurs ESG dans ses décisions stratégiques et assure le suivi régulier des performances relatives à la durabilité, en alignement avec les engagements climatiques et les attentes des parties prenantes. Le Comité de direction et le Conseil d'administration relisent et valident le rapport de durabilité avant sa publication officielle. Soutenue à la fois par le Conseil d'administration, mais également par l'ensemble des parties prenantes, la démarche de durabilité est un réel vecteur de pérennité pour le Groupe. Ainsi, le Conseil d'administration a défini en 2025, sur proposition de la Direction, la trajectoire de décarbonation du Groupe. En 2025, l'Assemblée générale a émis un vote positif en faveur du rapport de durabilité et sera de nouveau invitée à un vote contraignant sur ce rapport en 2026.

GRI 2-13

Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts

La responsable de la durabilité du Groupe établit une matrice concernant la gestion des impacts tandis que l'autorité décisionnelle relève des directrices et directeurs des unités. Les différents domaines sont ensuite confiés aux responsables métiers et dès lors intégrés dans leur gestion opérationnelle. Ainsi, le Conseil d'administration en est informé d'une part dans le cadre d'approbation de projets stratégiques et d'autre part, par le biais du reporting ESG annuel au Comité Finances et Audit.

GRI 2-7

Employés

Nos collaboratrices et collaborateurs sont au cœur de notre performance : cette section met en lumière la composition de nos équipes et leur évolution.

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs répartis par sexe et par canton

	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Vaud	899	316	1215
Genève	112	16	128
Valais	78	8	86
Neuchâtel	48	9	57
Fribourg	19	4	23
France	3		3
Total général	1159	353	1512

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs à contrat horaire répartis par sexe et par canton

	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Fribourg	0.5	0.04	0.54
Valais	30	0.1	30.1
Vaud	3.91	8.26	12.17
Total général	34.41	8.4	42.81

Turn over net

	2021	2022	2023	2024	2025
Turn over net	7,9%	6,8%	9,0%	8,2%	10,35%

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs à plein temps et à temps partiel répartis par sexe et par canton

	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Temps partiel	175	210	385
Vaud	159	189	348
Genève	2	7	9
Valais	6	4	10
Fribourg	4	7	11
Neuchâtel	3	3	6
France	1		1
Temps plein	984	143	1127
Vaud	740	127	867
Genève	110	9	119
Fribourg	44	2	46
Valais	72	4	76
Neuchâtel	16	1	17
France	2		2
Total général	1159	353	1512

Représentation en % de femmes parmi :

	2021	2022	2023	2024	2025
Direction	38%	38%	38%	38%	22%
Encadrement	10%	14%	13%	20%	23%
Management	5%	10%	9%	12%	16%
Collaborateurs	24%	23%	23%	24%	24%

Pourcentage global de femmes

	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage global de femmes	22%	22%	22%	23%	3%

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs par tranche d'âge et genre

	Masculin	Féminin	Total général
Moins de 30 ans	242	41	283
De 30 à 50 ans	603	213	816
Plus de 50 ans	314	99	413
Total général	1159	353	1512

GRI 2-7, GRI 405-1

GRI 2-14

Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le rapport de durabilité

Le Conseil d'administration relit et valide le rapport de durabilité, qui est ensuite soumis à un vote contraignant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil a délégué au Comité Finances et Audit l'analyse des notations extra-financières et la supervision de la gestion des risques en particulier climatiques, tandis que le Comité Stratégie et Durabilité traite de toutes les questions stratégiques liées à la durabilité.

GRI 2-15

Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement d'organisation art. 12.4, du Code de conduite (chap. 6.1) et à la politique RH, Romande Energie impose la déclaration et la gestion proactive des conflits d'intérêts. Chaque membre du Conseil d'administration et du Comité de direction ainsi que chaque collaborateur s'engage à préserver les intérêts du Groupe, garantissant transparence et intégrité.

Les membres des organes dirigeants sont invités à déclarer leurs mandats chaque année via un formulaire de déclaration d'intégrité.

Les Ressources humaines opèrent un contrôle annuel des activités accessoires des collaborateurs afin de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

GRI 2-16

Communication des situations critiques

Les collaborateurs peuvent signaler toute infraction au Code de conduite, situation critique, dysfonctionnement présumé dans l'entreprise ou comportement jugé répréhensible à l'interne et à différents niveaux : au responsable hiérarchique, à l'Unité de Support Ressources humaines, à la responsable de la Conformité et de l'Éthique et à l'externe auprès d'un cabinet juridique indépendant. Le cabinet juridique indépendant reporte directement au Comité Finances et Audit ou au Comité

Nominations et Rémunération du Conseil d'administration en fonction des signalements effectués. Chaque déclaration est traitée de manière confidentielle par le cabinet. Le Conseil d'administration est disponible pour répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes et actionnaires. Une formation obligatoire informe les nouveaux collaborateurs de l'existence de ce mécanisme et les informations concernant la ligne d'alerte et les personnes de contact sont accessibles à toutes et tous via l'intranet et une affiche diffusée sur les sites. Le nombre et le type de situations critiques sont confidentiels et ne sont pas communiqués à l'externe.

GRI 2-17

Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé

En 2025, le Conseil d'administration a suivi une sensibilisation dispensée par la responsable de la durabilité du Groupe sur la valeur ajoutée de la durabilité. Certains de ses membres ont une expérience reconnue en la matière. Le Conseil veille à l'intégration du sujet dans les différents thèmes abordés et dans la stratégie du Groupe.

GRI 2-18

Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Conseil d'administration examine chaque année sa propre performance, sur la base d'une évaluation organisée par le Comité Nominations et Rémunération (CNR) ainsi que celle des Comités. Cette évaluation est complétée par une évaluation faite par un tiers à des intervalles réguliers (la dernière fois en 2024). En 2025, cette évaluation a notamment servi à déterminer les compétences manquantes au sein du Conseil et de prioriser ces besoins dans le profil recherché dans le cadre du remplacement d'un membre du Conseil.

Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) s'élève à

6.75

GRI 2-19

Politique de rémunération

Les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction sont décrites dans le rapport sur les rémunérations, en page 36 du rapport de gestion.

Conformément à la loi, aucune indemnité de départ n'est accordée ou prévue pour les membres sortant du Comité de direction.

GRI 2-20

Processus de fixation de la rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération et son évolution. L'augmentation annuelle des salaires est réalisée par rapport au positionnement de la personne au sein de sa catégorie de salaire et à l'ensemble des rémunérations fixes du personnel. Cela favorise les salaires débutants et les moins élevés, et a pour objectif de diminuer les disparités relatives de la distribution des revenus au sein de l'entreprise.

GRI 2-21

Ratio de la rémunération totale annuelle

Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) s'élève à 6.75.

Le ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de toutes les collaboratrices et collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) n'est pas pertinent cette année puisque la personne la mieux rémunérée ayant pris ad interim la fonction de CEO et, à ce titre, a bénéficié d'indemnités de remplacement.



Stratégie, politique et pratique



GRI 2-22

Stratégie de développement durable

Ce sujet est adressé par les messages de François Fellay, CEO et Florence Schmidt, responsable durabilité page 52 et aux chapitres TCFD et TNFD pages 78 et 96. Ensemble, ces déclarations expriment la vision du Groupe en matière de durabilité, ses priorités stratégiques et la manière dont celles-ci orientent nos décisions et nos engagements.

Raison d'être

Coconstruite par les collaboratrices et collaborateurs, la raison d'être de Romande Energie «RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable» renforce la capacité du Groupe à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques dans un environnement en perpétuelle évolution.

Valeurs

Nos valeurs guident quotidiennement l'ensemble de nos activités et de nos interactions avec nos parties prenantes.

GRI 2-23

Engagements politiques

Guidés par le Code de conduite (chapitre 5), nous veillons à l'intérêt de nos parties prenantes. Nous collaborons avec clients, fournisseurs, actionnaires et collectivités. Le Groupe n'a apporté aucun soutien financier à des partis politiques en 2025.

Le Code de conduite décrit les principes fondamentaux qui doivent être respectés afin que Romande Energie soit un partenaire et un employeur exemplaire, fiable et équitable. Il est un élément clé de la conformité, il décrit les fondements de la culture d'entreprise, à savoir la mission commune, les valeurs partagées, les principes opérationnels et les facteurs de réussite à prendre en compte par toutes les parties prenantes. Afin de garantir le respect des exigences du Code de conduite, une veille juridique et réglementaire est effectuée pour l'ensemble des activités du Groupe, y compris la législation antitrust, corruption, protection des données, droits fondamentaux des employés et environnement, santé et sécurité.



Audace

Nous avons le courage d'aller au delà des habitudes. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.



Collaboration

Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.



Authenticité

Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée. Ainsi, chacun peut être soi-même.



Simplicité

Nous oeuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.



Fiabilité

Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme digne de confiance.

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption. Sa politique est de mener toutes ses affaires de manière éthique et de respecter les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption. Les principes de lutte contre cette infraction sont énoncés dans le Code de conduite et développés dans cette Directive applicable aux collaboratrices, collaborateurs et partenaires de Romande Energie; elle existe depuis 2017 et a été mise à jour en février 2024.

GRI 2-24

Intégration des engagements politiques

Les engagements de Romande Energie en matière de conduite responsable et de durabilité sont intégrés dans ses activités, sa stratégie et ses relations d'affaires, notamment au travers de son Code de conduite. Celui-ci définit les principes et règles applicables à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe, ainsi qu'aux relations avec les partenaires commerciaux et les parties prenantes.

Le Code de conduite rappelle en particulier la neutralité politique du Groupe et encadre toute prise de position publique éventuelle relative à des textes législatifs, laquelle doit s'effectuer conformément aux processus internes définis. La mise en œuvre de ces engagements repose sur des responsabilités clairement attribuées, des procédures internes formalisées et des mécanismes de suivi appropriés.

Des actions de sensibilisation et de formation contribuent à assurer la compréhension et l'application effective de ces engagements au sein de l'organisation. Romande Energie veille également à promouvoir le respect de ses principes de conduite responsable auprès de ses partenaires commerciaux, afin de garantir une approche cohérente et alignée avec ses engagements de durabilité tout au long de la chaîne de valeur.

GRI 2-25

Processus de remédiation des impacts négatifs

Les ouvrages, projets de construction et activités de Romande Energie font l'objet d'inspections environnementales lors de visites programmées et/ou imprévues des autorités de régulation (Canton, Confédération), d'organismes de certification et d'audits internes afin d'évaluer leur conformité aux exigences réglementaires en vigueur. Si une inspection identifie une non-conformité, nous collaborons étroitement avec ses représentants pour résoudre le problème dans les meilleurs délais, mettre immédiatement en œuvre les actions correctives et planifier les solutions préventives relatives. Par ailleurs, Romande Energie a mis en place une struc-

ture capable de gérer des situations de crise identifiées suivant des domaines d'activation jugés pertinents. Cette cellule de crise permet de mobiliser des collaborateurs en cas d'accidents environnementaux ou sociétaux et de prendre en urgence les mesures appropriées pour remédier à l'évènement.

GRI 2-26

Mécanismes pour demander conseil, soulever des préoccupations et communiquer des situations critiques

Les mêmes mécanismes que pour déclarer une situation de crise en GRI 2.16 sont appliqués.

GRI 2-27

Conformité sociale - Conformité aux législations et aux réglementations

Aucune non-conformité à la législation et à la réglementation sociale ou environnementale n'a été constatée en 2025.

Conformément à ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de développement durable, Romande Energie se conforme strictement aux exigences légales énoncées en particulier par :

- Le Code des obligations suisse.
- L'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.
- Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.
- L'Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence (ODiTr) impose aux entreprises de mettre en œuvre un devoir de diligence raisonnable et de rendre compte de leurs chaînes d'approvisionnement en minerais et métaux provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi que des mesures prises pour prévenir le travail des enfants. La charte fournisseurs du Groupe signée par l'adjudicataire lors d'un appel d'offres est alignée sur ces exigences.

Romande Energie maintient un haut niveau d'exigence en matière de qualité et de conformité vers l'excellence opérationnelle :

- Les certifications ISO 9001, 14001, 45001 et Ecoentreprise ont été maintenues en 2025 pour ses Unités d'Affaires Immobilier, Énergie, Marchés, Réseaux et pour la société-fille ID GO Management SA. La société-fille J.M. Lambelet SA bénéficie également des certifications ISO 9001, 14001 et 45001 depuis mai 2025. L'Unité d'Affaires Réseaux a également maintenu la certification ISO 55001 pour le management des actifs de distribution des réseaux HT, MT, BT.
- Romande Energie a obtenu le niveau «Bronze» en 2026 pour le label «Ecovalid».

Notations ESG

- Les rapports des organismes externes éclairent annuellement la stratégie durable du Groupe. L'analyse menée par l'experte en finance durable en dégage des axes d'amélioration, partagés en interne avant d'être soumis au Comité de direction et au Conseil d'administration. Parmi les actions engagées figure, par exemple, la complétude du bilan de gaz à effet de serre. Cf. page 92
- Le Groupe a obtenu le label «Great Place To Work» lequel qualifie Romande Energie parmi les entreprises les plus attentives à la qualité de vie au travail et le maintien en 2025 du label «Great Place To Start» qui honore l'engagement de Romande Energie pour les jeunes. 71% des employés ont une évaluation positive de la qualité de la culture d'entreprise, bien au-dessus du seuil de certification de 65% requis pour obtenir le label Great Place To Work®.

GRI 2.28

Adhésions à des associations

Romande Energie apporte son soutien au tissu associatif suisse par le biais d'une contribution financière annuelle à une cinquantaine d'associations professionnelles.

Le Groupe participe activement à des événements axés sur l'évolution du contexte réglementaire, du secteur de l'énergie en général et de la décarbonation. Bien qu'une attention particulière soit accordée à chaque association soutenue, les liens sont particulièrement étroits avec les organisations suivantes: l'Association romande pour la protection de l'environnement (ARPEA), l'Association des entreprises électriques suisses (AES); le Centre de Formation romand des Électricien.nes de Réseau (CIFER); le Centre de Recherche de l'Énergie de Martigny (CREM); la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI); la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCII); la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG); Electrosuisse; la Fédération des Entreprises Romandes (FER), Géothermie-Suisse; le Groupement Romand pour l'Énergie Éolienne (GREE); Nomads Foundation; Regiogrid; l'association pour la Recherche et l'Innovation Énergétique (RIE); Suisse Eole; Swisscleantech; Swissolar; l'association Smart Grid Suisse (VSGS).

Engagement des parties prenantes

GRI 2-29

Approche de notre engagement envers les parties prenantes

L'engagement des parties prenantes constitue un pilier essentiel de la gouvernance durable de Romande Energie. Notre démarche vise à comprendre de manière continue les attentes, besoins et préoccupations des acteurs qui influencent, ou sont influencés par nos activités. Cet engagement structuré, intégré à nos processus internes et soutenu par des outils tels qu'ARIS (Architecture of Integrated Information System), nous permet d'alimenter nos analyses de matérialité, de renforcer la pertinence de nos actions et d'assurer une contribution durable au territoire.

Nos engagements envers nos parties prenantes sont décrits dans le tableau ci-contre.

GRI 2-30

Accords de négociation collective

La Représentation du Personnel de Romande Energie Holding SA (RPRE), représente le personnel des sociétés Romande Energie SA et Romande Energie Services SA. Elle représente 73% des collaborateurs et collaboratrices du Groupe. Le Groupe informe régulièrement la RPRE de la marche des affaires et la consulte pour l'impliquer le plus possible dans les décisions l'impactant. La RPRE est l'interlocutrice de la Direction pour les mesures relatives au personnel, notamment pour la politique RH ou les conditions d'emploi.

Groupe de parties prenantes	Exemples de modes d'engagement	Objectif de notre engagement
Communauté financière (actionnaires, bailleurs de fonds, et partenaires financiers) Banques et assurances	<ul style="list-style-type: none"> Publication des résultats annuels et semestriels. Assemblée générale annuelle. Discussion one to one et visite de sites. Présence à des événements financiers exemple: Investora. Rencontres et discussions avec les assureurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une relation de confiance avec la communauté financière. Obtenir des financements à des conditions attractives.
Conseil d'administration et Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance de la durabilité est assurée au sein du Conseil d'administration et préavisé par le Comité Stratégie et Durabilité et aussi par le Comité Finances et Audit suivant les sujets. Chaque année, le CA et le CODIR sont formés ou sensibilisés sur des enjeux de la durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la pérennité et la performance de l'entreprise sur les 3 piliers du Développement durable. Inclure la durabilité au coeur de la stratégie d'entreprise et assurer son opérabilité par métiers. Veiller à l'alignement du Conseil d'administration et de la Direction.
Collaboratrices et collaborateurs Représentants du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Enquête de satisfaction annuelle des collaborateurs. Commission du personnel. Formations et développement. Apprentis. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le bien-être des collaboratrices, collaborateurs, et des apprentis ainsi que leur formation. Disposer des compétences nécessaires à la bonne marche des affaires.
Canton et Confédération	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la planification cantonale. Respect des lois et directives. Suivi des procédures administratives pour l'obtention des permis de construire. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la conformité légale.
Communes, collectivités locales et services industriels	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux leviers d'action. Concrétisation des plans Énergie et Climat dans les domaines de l'éclairage public, du photovoltaïque et des réseaux de chaleur. Gestion des démarches administratives y compris les subventions. Amélioration des éclairages publics pour l'efficacité énergétique. Gestion du réseau électrique local. 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement dans la transition énergétique et dans la durabilité.
Clients particuliers, consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme support client. Enquête de satisfaction annuelle, NPS client. Événements B2C et B2B. Sensibilisation pour diminuer la consommation énergétique. Programme des Explorateurs de l'énergie. Blog, réseaux sociaux et autres outils de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Être à l'écoute et répondre au mieux aux attentes de nos clients.
Fournisseurs et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Enquête de satisfaction annuelle - NPS 2025. Évaluation RSE des fournisseurs stratégiques de Romande Energie. Charte fournisseurs. Visites et audits. 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des fournisseurs stratégiques sont évalués selon les standards RSE.
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux associations caritatives ou environnementales locales. Visites des infrastructures de production renouvelable organisées par des guides internes. Sponsoring d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> Encouragement et promotion des valeurs et activités de RE.
Pairs du secteur	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats sectoriels. Adhésions à des associations professionnelles. Forum cybersécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Échanger les expériences et connaître l'évolution du marché et des technologies.
Décideurs politiques et régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue ouvert avec les décideurs. Consultations ouvertes. 	
Organisme de formation et monde académique	<ul style="list-style-type: none"> Comité ACADEMIA dédié aux relations académiques. Contrat-cadre de partenariat. Projets de recherche. Forum de l'emploi étudiants. Stages d'étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser la valeur issue de nos relations avec les milieux académiques au bénéfice de nos intentions et objectifs stratégiques, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenant notre processus d'innovation. - Nourrissant notre marque employeur.
Startups Cleantech et PropTech	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des startups des secteurs Cleantech et PropTech. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'innovation en Suisse, bénéficier d'une vue sur les innovations technologiques les plus prometteuses, construire des partenariats entre REH et les startups.
La Nature (partie prenante silencieuse)	<ul style="list-style-type: none"> Respect et protection. Évaluation des impacts environnementaux des projets et de l'entreprise. Suivi par contrôles et audits des sites sensibles sur lesquels nous opérons. Mise aux normes des lignes électriques pour la protection de l'avifaune. Compensations. Renaturation. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire notre impact sur la Nature et la régénérer.
Organisations non gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue sur les projets d'infrastructure de production d'énergie et sur la priorité des enjeux et autorisations. 	<ul style="list-style-type: none"> Trouver des opportunités pour améliorer les compensations et réduire l'impact sur la Nature.
Associations environnementales à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> Arborise, Haute Guinée. On a Mission, Brésil, Inde, Ouganda, Madagascar, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir des actions en faveur de l'environnement par des communautés locales.

Thèmes pertinents

GRI 3-1

Processus de détermination des enjeux matériels

Initiée en 2021 et revue en 2022, la matrice de matérialité du Groupe sera remise à jour en 2026 sous la forme d'une matrice de double matérialité pour intégrer pleinement la matérialité d'impact et la matérialité financière, en cohérence avec les obligations suisses de reporting.

Périmètre et parties prenantes consultées

L'échantillon des parties-prenantes clés qui avaient participé au questionnaire comprenait les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration, les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les communes, les fournisseurs, le monde académique, les agences de notation spécialisées et les organismes de certification ainsi que les investisseurs et actionnaires.

GRI 3-2

Liste des enjeux matériels

Les sujets de matérialité identifient les impacts les plus significatifs de Romande Energie sur l'économie, l'environnement et la société, y compris les droits humains. La matrice de matérialité met en avant les enjeux prioritaires (jugés «très importants» par Romande Energie et/ou ses parties prenantes), en les reliant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à la stratégie d'entreprise. Les actions engagées s'alignent sur les objectifs de l'Agenda 2030 du Canton de Vaud.

GRI 3-3

Gestion des enjeux matériels

Les enjeux matériels sont intégrés aux trois piliers de la Stratégie 2030 (sociétal, environnemental, économique) et pilotés par une gouvernance renforcée (validation CA, objectifs d'entreprise, rémunération variable liée à la performance durable).

Ainsi, Romande Energie aligne son modèle d'affaires sur les trois piliers du développement durable, renforçant son engagement dans la transition énergétique et la cohésion sociale en Suisse romande.

Un article décrivant le fonctionnement des trois piliers au niveau du Conseil d'administration a été publié en décembre 2025 dans la revue semestrielle de NICG (Network for Innovative Corporate Governance) de l'Université de Saint-Gall.




Depuis 2020, l'entreprise a intégré 12 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dans sa stratégie, s'inscrivant ainsi dans l'Agenda 2030.



Matrice de matérialité consolidée 2022-2025 du Groupe Romande Energie

Importance des impacts pour les parties prenantes	→ Très important	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Santé et sécurité au travail ● Politique d'égalité salariale ● Investissements dans les énergies renouvelables ● Impact sur la biodiversité ● Réduction de l'empreinte carbone ● Conformité environnementale ● Gestion des déchets et recyclage ● Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre
	Important →	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion responsable des achats ● Investissements dans l'innovation et la digitalisation ● Dialogue avec les parties prenantes ● Recrutement et rotation du personnel ● Avantages sociaux ● Diversité et inclusion sociale ● Liberté syndicale ● Impacts des activités sur les communautés locales ● Évaluation des impacts sociétaux des fournisseurs et clients ● Évaluation des impacts environnementaux des fournisseurs et clients 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution au développement du tissu économique local ● Gestion rentable des ressources énergétiques ● Protection et sécurité des données ● Conformité à la réglementation sociale ● Formation du personnel
		Importance des impacts pour Romande Energie	
			→ Très important

- Pilier environnemental
- Pilier économique
- Pilier sociétal

	Piliers de Romande Energie	Objectifs de la Stratégie 2030 (pas de changement vs 2021-2026)	Initiatives de transformation de la stratégie 2030	Objectifs du développement durables associés
	Pilier sociétal	Enthousiasmer nos parties prenantes.	Harmoniser et simplifier l'expérience client.	3, 4, 5, 7, 16
	Pilier environnemental	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts sur la nature.	Ancrer l'environnement dans les savoirs et les pratiques de nos métiers.	6, 13, 14, 15
	Pilier économique	Créer une valeur pérenne et diversifiée.	Tirer le meilleur parti de nos ressources financières et humaines et assurer la pérennité du Groupe grâce à des arbitrages en matière stratégique, organisationnelle et opérationnelle.	8, 9, 12

Enjeux matériels
prioritaires pour
Romande Energie et
ses parties prenantes

ODD

Contribution 2025

La réduction de
l'empreinte carbone

Mesures relatives
à la lutte contre
les changements
climatiques



Ateliers de décarbonation réalisés en 2025.
45 actions prioritaires issues d'ateliers (chaleur renouvelable, pertes réseau, SF6, mobilité électrique, circularité, digital sobre).
Objectifs de réduction de 50% des gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2 pour 2030 (référence 2023).
Plans de transition mis en place par domaine.
Bonnes pratiques mises en place pour le scope 3:
- Directive pour améliorer en particulier la durabilité des achats et l'évaluation ESG de nos fournisseurs.
- Améliorer la circularité, produits d'occasion et service de location des produits achetés.
- Augmentation de la production d'électricité et de chaleur renouvelable.
- Production renouvelable et complément d'électricité distribué avec achat de garanties d'origine.

Publication des économies de CO₂ chez nos clients grâce aux chauffages à distance et à la production d'énergie renouvelable électrique.

La transparence sur
le bilan de gaz à effet
de serre

Consommation
et production
responsables



Notre bilan GES est publié depuis 6 ans de façon transparente et s'améliore continuellement en particulier sur le scope 3.
Prix interne du carbone 100 CHF/tCO_{2e}.

La gestion des déchets
et le recyclage

55% des déchets issus de Romande Energie SA pour la partie réseaux et de Romande Energie Services SA sont recyclés. Cette valeur ne prend en compte que les matériaux recyclés et non ceux revalorisés comme l'an passé. La fonte et le cuivre sont les métaux qui sont le plus recyclés.

La conformité
environnementale

Vie aquatique



Aucune non-conformité déclarée en 2025.

Hydroélectricité : programme de renaturation des cours d'eau en cours selon les exigences de l'assainissement de la force hydraulique de la Confédération.

L'impact sur la
biodiversité

Vie terrestre



Mise en place d'une démarche Task Force on Nature for Financial Disclosure (TNFD) avec la première étape réalisée cette année : géolocalisation de nos impacts sur la nature et nos dépendances aux services écosystémiques liés à nos activités propres.
Identifications de 36 sites prioritaires parmi les 30'590 actifs analysés comme les bâtiments, actifs de production d'énergie renouvelable, infrastructure réseau (sauf lignes).
Phase Évaluation en 2026 pour mesurer gravité/étendue/ampleur, puis ajuster priorités et indicateurs.
Chauffage à distance - 100% de bois d'origine suisse certifié - dont 60% issus des déchets de la scierie Zahnd.
Mise en place d'un système de suivi des incidents environnementaux dans le SME.
Proposition d'un éclairage public durable aux communes (impacts réduits, luminaires favorables à la faune, matériaux recyclés).
Assainissement des supports de lignes électriques pour la protection avifaunique.
Adaptation des directives d'achat pour intégrer les exigences liées aux impacts sur la nature.
Intégration d'un critère de durabilité (20 %) dans l'appel d'offres pour le bâtiment d'Echallens.
Suivi environnemental des chantiers de génie civil en interne ou externe selon l'ampleur des travaux.

Les actions en faveur
de l'environnement
(par exemple, puits
de carbone) même
sélection que plus haut

Conventions de reboisement depuis juin 2021 avec On a Mission et ArboRise.

La protection et
sécurité des données

Paix, justice
et institutions
efficaces



Aucune plainte pour atteinte à la confidentialité des données, ni subi de vol, fuite ou perte de données en 2025.

Formation obligatoire de l'ensemble des collaborateurs.
Sensibilisation et simulations, sécurisation smart metering, renforcement infra IT et migration SAP S/4HANA.
Audits internes/externes, tests de préparation, revue de la posture de sécurité.

La conformité à la
réglementation sociale

Aucune non-conformité sociale à déclarer en 2025.

Enjeux matériels
prioritaires pour
Romande Energie et
ses parties prenantes

ODD

Contribution 2025

La santé et sécurité
au travail

Bonne santé
et bien-être



Système de management de la santé et de la sécurité conforme à ISO 45001.
Encouragement des des collaboratrices et collaborateurs au sport et au bien-être avec des horaires flexibles, accès à des équipements de sport.

Formation obligatoire sur la santé et la sécurité pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs;
98% de participants.
Visites terrain, prévention des risques, renforcement équipe; focus 2026 sur accidents non professionnels.

La formation du
personnel

Éducation de qualité



Les collaborateurs et collaboratrices ont participé à 4 jours de formation en moyenne sur l'année 2025.

La politique d'égalité
salariale

Égalité entre les sexes



Certification L&M-Aba-R® valide jusqu'en 2031.

Le nombre de femmes cadres a augmenté cette année pour atteindre 18% par rapport au nombre total de cadres (Encadrement et Managers).
Le nombre de femmes directrices a diminué à 22% contre 38% en 2024 par rapport au nombre total de directrices et directeurs.

Les investissements
dans les énergies
renouvelables

Énergie propre et
d'un coût abordable



Les investissements restent alignés avec la Stratégie 2030, qui vise l'accélération du déploiement des capacités bas carbone. La progression continue du solaire correspond aux prévisions de croissance à moyen terme. Les CAPEX dans les énergies renouvelables sont de 75 MCHF en 2025.

Deux financements verts financent la croissance de la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la décarbonation des activités de nos clients. Les fonds de l'emprunt obligatoire vert (Green Bond) de 100 MCHF émis en 2022 pour une durée de 15 ans ont été intégralement alloués en 2023.
Un emprunt bilatéral de 150 MCHF a été également signé en 2024 pour une durée de 15 ans. En 2025, 91% des fonds de cet emprunt ont été alloués à des actifs servant la transition énergétique.

La gestion rentable
des ressources
énergétiques

Maintien de la production d'électricité renouvelable (hydraulique, éolienne et photovoltaïque) et d'énergie thermique renouvelable.
Développement des réseaux et du comptage intelligent: 232'550 compteurs posés fin 2025 soit 81% des places de mesures de notre zone de desserte pour contribuer à l'électrification de la société et optimiser les flux d'énergie sur notre réseau et sur ceux de tiers (solution globale de microgrid).
Modernisation de postes sans SF6, matériaux durables au poste de Puidoux.
Déploiement de nouvelles solutions pour nos clients axées sur l'efficacité énergétique et l'économie des ressources (isolation, rénovation du bâti), ainsi que la production décentralisée d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, production solaire)
Déploiement des premières batteries de stockage d'électricité.
Power-to-Heat: OverFlow piloté par Swissgrid.

La contribution au
développement du
tissu économique local

Travail décent
et croissance
économique



Depuis 2023, Romande Energie a évalué 600 fournisseurs couvrant plus de 80 % du volume d'achats global de l'entreprise, démontrant ainsi son engagement à piloter la chaîne de valeur selon les plus hauts standards de responsabilité.

Poursuite des programmes suivants:
Pourcent Sociétal et Environnement (1% de l'EBIT opérationnel du Groupe de l'année précédente est destiné à des associations).
Sponsoring d'associations.
Academia (Relations avec les Académies).
Marque employeur.

Climat

Selon Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

La Task-Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, vise à améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat. Les recommandations émises par le groupe de travail s'articulent autour de quatre éléments principaux : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs. Cette section du rapport de durabilité adresse ces quatre éléments sur la base des recommandations de la TCFD. Il s'agit de la seconde publication du Groupe en la matière.

Les quatre axes des recommandations de la TCFD

Les questions climatiques englobent l'impact du changement climatique sur les entreprises et l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique. Pour le Groupe Romande Energie, ces deux aspects sont essentiels et le changement climatique est générateur de risques et d'opportunités. Le Groupe décrit aussi son premier rapport selon la Task-force on Nature for Financial Disclosures (TNFD) (cf. P 96). La partie de gouvernance de ces enjeux nature et climat sont identiques et seront décrits dans le paragraphe ci-dessous.



Gouvernance

GRI 2-9, GRI 2-10, GRI 2-11, GRI 2-13, GRI 2-14

Le Conseil d'administration du Groupe valide la stratégie proposée par le Comité de direction qui a pour ambition la décarbonation de la Suisse romande. Cette ambition est transposée dans les activités du Groupe qui, selon leur importance, sont soumises aux organes compétents et le bilan de gaz à effet de serre (BGES) des projets d'envergure est traité expressément.

Il s'assure que les investissements du Groupe sont dédiés à la transition énergétique et à la décarbonation de ses clients, en limitant ses impacts sur la nature.

Gouvernance concernant les questions liées au climat et à la nature

Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Conseille et supervise le Comité de direction en matière de durabilité. • Décide les différents objets préavisés par les Comités spécialisés du Conseil. • Valide le rapport de durabilité qui inclut le BGES du Groupe. • Décide des investissements des projets de très grande envergure. 	Comité Stratégie et Durabilité (CSD)	<ul style="list-style-type: none"> • Suit les enjeux stratégiques climat & nature du Groupe • Analyse les évolutions réglementaires, les risques et les objectifs environnementaux
		Comité Nominations et Rémunération (CNR)	<ul style="list-style-type: none"> • Définit la politique de rémunération intégrant des critères environnementaux. • Examine les compétences nécessaires au sein du CODIR et du CA, y compris en matière de durabilité.
		Comité Finances et Audit (CFA)	<ul style="list-style-type: none"> • Revoit annuellement les notations ESG, les certifications et le reporting extra-financier. • Supervise la gestion des risques de l'entreprise, incluant les risques climatiques.
Comité de direction (Codir)	<ul style="list-style-type: none"> • Propose et supervise l'exécution de la stratégie d'entreprise, notamment la stratégie en matière de durabilité qui inclut le plan d'actions en faveur du climat. Il est informé des résultats de la revue des risques d'entreprise et y prend part. Il valide tout objet soumis au Conseil d'administration. • Supervise les ateliers de décarbonation et les plans de transition. • Le CODIR est aussi garant de l'intégration des trois piliers du développement durable (économique, sociétal, environnemental) dans toutes les décisions opérationnelles. 		
Membres de l'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Participent aux processus de revue des risques d'entreprise ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe. • Implémentent les plans d'actions de décarbonation. • La responsable de la durabilité définit la stratégie, implémente son plan d'actions et mesure sa performance. 		
Groupe de travail TCFD/TNFD	<ul style="list-style-type: none"> • La responsable de la durabilité coordonne les groupes de travail sur la TCFD et TNFD. • Les groupes de travail préparent les publications basées sur les recommandations TCFD / TNFD et les soumettent pour validation au CODIR et au CSD. Le groupe de travail intègre des experts des différents métiers du Groupe et des activités de support. 		
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Agissent et appliquent les nouveaux processus (projets dont CAPEX 5 MCHF avec BGES), les actions, et ajustent leurs pratiques permettant la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe. • Chaque unité a désigné un(e) Ambassadeur(rice) de la durabilité en charge de relayer, coordonner et promouvoir la durabilité. • Un minimum de 20% de leur temps est consacré à la durabilité. 		

Le Conseil d'administration supervise les questions liées au climat et à la nature au travers de différents rapports et décisions. Le Conseil d'administration délègue à ses trois Comités la mission d'évaluer de manière approfondie certains domaines de compétence spécifiques et de soutenir le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches. **Le Conseil d'administration est notamment responsable de définir la stratégie environnementale du Groupe et les objectifs associés.**

Prise en compte des risques dans les investissements du Groupe

Dans le cadre de validation de projets d'investissements, conformément à la politique de gestion des risques projets adoptée par le Comité de direction (Codir), des analyses de risques ad hoc sont réalisées conjointement par les porteurs de projets et le risk management, et présentées aux organes compétents (Codir, CA) dans les documents de validation. L'analyse inclut une identification des risques, présente les mesures de mitigation identifiées et qualifie le niveau de risque global du projet. Ces analyses prennent en compte les enjeux liés au changement climatique et les impacts potentiels sur le projet.

Processus annuel de revue des risques d'entreprise

En complément, une cartographie des risques d'entreprise est actualisée annuellement et reportée aux différents organes décisionnaires, soit le Comité de direction ainsi que le Conseil d'administration. Cette cartographie intègre des risques liés au changement climatique qui sont identifiés au travers des différents axes de gravité utilisés par le Groupe et qui sont détaillés à la section «gestion des risques» de ce rapport. Selon leur matérialité, les risques sont priorisés et rapportés à différentes instances (Direction des UA/US, Comité de direction, Conseil d'administration). Le rapport à l'attention du Conseil d'administration est préavisé par le Comité Finances et Audit.

Responsabilités des différents comités du Conseil d'administration

Les trois Comités du Conseil d'administration étudient et préavisent les objets qui leur sont soumis, leurs rôles sont détaillés dans le tableau de gouvernance présenté plus haut.

Toutes les décisions prises dans le Groupe s'appuient sur les trois piliers (économique, sociétal, environnemental) dont les impacts doivent être présentés dans le cadre des décisions soumises aux organes compétents. Le Conseil d'administration est informé par la Direction de tout incident significatif qui peut notamment être une conséquence du changement climatique.

Objectifs d'entreprise

Pour chaque exercice, le Conseil d'administration fixe des objectifs d'entreprise liés aux trois piliers à la Direction et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui étaient en 2025 les suivants :

- Sécurité au travail : nombres d'accidents professionnels, accidents électriques et formation liée à la sécurité au travail ;
- Qualité de la relation avec les clients et les fournisseurs : un objectif sur le net promoter score (NPS) calculé dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès de ces derniers ;
- Sécurité informatique et physique : formation en ligne sur ces thèmes ;
- Environnement : en 2025, dans l'attente de la liste des actions et engagements issus des ateliers de décarbonation, l'objectif environnemental du Groupe est de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre au maximum au même volume que celui de 2024 et d'augmenter les économies de gaz à effet de serre de 5% chez nos clients grâce aux chauffages à distance.

L'atteinte des objectifs est évaluée une fois par an et validée par le Conseil d'administration.

En complément, le Conseil d'administration prend connaissance une fois par an du bilan GES du Groupe, de son évolution et fixe des objectifs de réduction. Ces derniers sont détaillés ci-après. De plus, le Comité Finances et Audit revoit annuellement les notations ESG, les certifications et les recommandations associées.

Rémunération de la Direction

La part variable de la rémunération de la Direction dépend de la performance des critères financiers ainsi que de la performance des objectifs d'entreprise dont un des éléments est basé sur l'atteinte d'un objectif environnemental fixé par le Conseil d'administration. Le calcul de la rémunération variable de la Direction se base pour 2/3 sur l'atteinte des objectifs de l'exercice achevé et pour 1/3 sur les résultats de la moyenne des trois dernières années (y compris l'exercice achevé). Le calcul de la rémunération variable est présenté plus en détail dans le rapport sur les rémunérations.

Le rôle du management

Le Comité de direction a la responsabilité de mettre en œuvre et de recommander au Conseil d'administration la stratégie climatique du Groupe. Il est également le garant des trois piliers du développement durable qui intègrent également des aspects liés au climat.

À ce titre, la responsable de la durabilité est rattachée à la Direction générale. Les enjeux prospectifs liés à la durabilité sont rapportés au Comité Stratégie et Durabilité.

Afin de réduire les émissions de GES, en 2024 l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont pris un engagement individuel dans leur environnement professionnel pour valider leur formation sur la durabilité. L'atteinte de cet engagement a été suivi en 2025 par chaque manager. Grâce à diverses formations mises en ligne en 2025, les compétences de l'ensemble des collaborateurs ont continué à être renforcées.

Depuis juin 2024, sur décision du Comité de direction, tous les projets d'investissements présentant un engagement financier supérieur à 5 MCHF doivent faire l'objet d'un bilan GES spécifique au projet et démontrer les leviers d'amélioration potentiels.

Par analogie avec le Conseil d'administration, le Comité de direction est informé des risques découlant du climat au travers d'un reporting annuel sur les risques compilés sur la base de la cartographie des risques entreprise qui est actualisée une fois par an.

Les risques liés aux portefeuilles énergétiques du Groupe sont rapportés à un Comité des risques «énergies» composé de membres de la Direction (CEO, CFO, Direction Marchés et Énergie) sur une base mensuelle, ainsi qu'au travers d'un rapport annuel à l'attention du Conseil d'administration. Sont notamment reportés et analysés, les effets financiers de périodes de sécheresses, d'indisponibilités d'ouvrages, de modifications de la consommation de nos clients afin d'adapter les prévisions de production respectivement de consommation à des évolutions climatiques ou des changements modaux, etc.

Afin de réduire les émissions de GES, en 2024 l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont pris un engagement individuel dans leur environnement professionnel pour valider leur formation sur la durabilité. L'atteinte de cet engagement a été suivi en 2025 par chaque manager.

Stratégie climatique du Groupe

La stratégie du Groupe s'appuie notamment sur des opportunités découlant du changement climatique au travers de son ambition de faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse, une priorisation des investissements dans les énergies renouvelables ainsi que la fourniture de services énergétiques et de solutions de rénovations pour l'immobilier et l'énergie. Elle vise à faciliter une transition de sources d'énergies à forte intensité carbone à des solutions plus respectueuses de l'environnement notamment au travers de son plan thermique qui vise à accroître significativement le nombre de chauffages à distance tout en limitant la proportion de sources d'énergie non renouvelables. Finalement, l'électrification de la société ainsi que l'accroissement de la production décentralisée nécessitent des investissements significatifs dans nos réseaux.

Le défi de Romande Energie est de réduire ses propres émissions tout en augmentant sa production d'énergie renouvelable pour aider sa clientèle et la Suisse romande à se décarboner. Si non maîtrisée, l'augmentation de sa production implique l'augmentation des émissions liées à la construction et à la maintenance de ses sites de production. La définition de l'ambition doit donc tenir compte des plans de croissance de l'entreprise et des contraintes associées.

Le Groupe intègre la réduction de son impact environnemental dans sa Stratégie 2030 à travers une initiative de transformation sur la responsabilité environnementale, pilotée par la responsable de la durabilité avec le soutien de la Direction générale.

Cette démarche repose sur deux axes majeurs :

1. Intégrer l'environnement au cœur des métiers

Romande Energie démontre, via ses projets phares, que la dimension environnementale constitue une proposition de valeur différenciante. Les projets phares et la formation des collaboratrices et collaborateurs renforcent la prise en compte des enjeux climatiques dans les processus et la chaîne de valeur. Le dialogue avec les parties prenantes favorise l'engagement collectif.

2. Piloter la trajectoire environnementale

Des objectifs ambitieux soutiennent la réduction des émissions et la préservation des ressources. Une plateforme digitale permet le suivi interne du bilan GES et des trajectoires définies lors des ateliers de décarbonation.

Objectifs et engagements

La stratégie climat de Romande Energie s'articule autour d'une ambition forte et réaliste, alignée sur les exigences réglementaires en particulier sur la Loi Climat et Innovation et Sécurité d'approvisionnement, l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et le Plan Climat Vaudois.

- **Scopes 1 & 2:** réduction des émissions de la somme de ces scopes de 50% d'ici 2030 (année de référence 2023), avec un engagement sur une trajectoire vers le net zéro à l'horizon 2050.
- **Scope 3:** l'entreprise reconnaît que les objectifs de réduction ne sont pas encore atteignables pour ce périmètre. Cependant, Romande Energie s'engage dans les meilleures pratiques et mobilise sa chaîne de valeur, notamment via l'évaluation ESG des fournisseurs (80 % du volume d'achats analysé). Les émissions liées aux participations financières (notamment celles d'Alpiq, 89% du scope 3 en 2025) représentent un enjeu majeur, avec une contribution potentielle à la réduction du scope 3 grâce à l'engagement d'Alpiq vers la neutralité carbone en 2040.

Intégration dans la stratégie d'entreprise

La stratégie climat est intégrée dans les plans de croissance, la gestion des investissements et la gouvernance, avec une attention particulière portée à la transformation des processus, à l'efficacité et à la résilience de l'entreprise.

Gouvernance et conformité

La stratégie climat est pleinement intégrée dans la gouvernance, les plans de croissance et la gestion des investissements. Elle répond aux exigences réglementaires suisses, notamment l'ordonnance sur le rapport climatique qui impose un plan de transition aligné sur les objectifs nationaux.

Planification financière

Dans le cadre de la Stratégie 2030, le Groupe poursuivra le développement et le renforcement du réseau afin d'accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et de garantir la sécurité d'approvisionnement. En parallèle, des investissements ciblés permettront de renforcer le portefeuille d'actifs de production et d'accroître la flexibilité, notamment grâce aux solutions de stockage. Le développement de la production de froid et de chaleur se poursuivra, tout en réduisant progressivement la part des énergies fossiles utilisées en appoint.

Élaboration des plans de transition jusqu'en 2030

Dans le cadre de sa mission et de l'initiative de transformation sur la Responsabilité environnementale, Romande Energie a organisé des ateliers de décarbonation afin de fixer des objectifs réalistes en tenant compte de ses ambitions de croissance et des exigences réglementaires.

Ces travaux ont mobilisé des collaboratrices et collaborateurs issus de toutes les unités: 190 solutions pour décarboner l'activité ont été analysées selon leur impact environnemental, leur faisabilité économique et leur acceptabilité sociale. Parmi elles, 45 actions prioritaires ont été retenues et structurent désormais le plan de transition de l'entreprise.

Les plans de transition détaillent les mesures concrètes pour atteindre les objectifs de décarbonation, structurés autour de six secteurs clés (électricité, chaleur, réseaux, digital, immobilier, mobilité) chacun doté d'actions prioritaires:

Scopes 1 et 2: actions prioritaires

- **Chaleur:** substitution des énergies fossiles dans les CAD par des énergies renouvelables.
- **Réseaux:** couverture progressive des pertes réseau par des garanties d'origine, remplacement progressif des équipements utilisant du SF6 et diminution des émissions fugitives, conformément à la réglementation.

Scope 3 et participations financières

- **Mobilisation de la chaîne de valeur:** adoption de bonnes pratiques, allongement de la durée de vie des équipements, circularité, éco-conception et influence sur les filiales via la gouvernance.

Notre [charte-fournisseurs_2024.pdf](#) définit nos exigences en matière d'achats. Cette année, 80% du volume des achats ont été évalués suivant leur niveau d'engagement envers la durabilité.

Et en particulier:

- **Immobilier:** usage de matériaux biosourcés, monitoring énergétique, base de données centralisée, rénovation par quartier.
- **Digital:** prolongement de la durée de vie du matériel.
- **Électricité:** optimisation du mix énergétique produit.
- **Participations financières:** Alpiq représentait 84 % du bilan consolidé des émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2024, ce qui fait de sa performance climatique — notamment sa trajectoire de neutralité carbone des scopes 1 et 2 à l'horizon 2040 et l'évolution de son plan de transition portant sur l'ensemble des scopes — un levier déterminant pour la réduction du scope 3 de Romande Energie.

- Chaque unité du Groupe dispose de sa feuille de route à mettre en place dès le début de l'année 2026 afin d'atteindre les objectifs annuels fixés dans la nouvelle trajectoire.

En synthèse, la stratégie climat et les plans de transition pour les scopes 1 et 2 sont robustes et intégrés dans la gouvernance et la gestion opérationnelle. Ils permettent de répondre aux exigences réglementaires tout en anticipant les évolutions du contexte climatique et financier, avec une attention particulière pour le scope 3 portée à la mobilisation de la chaîne de valeur et à l'influence sur les participations financières.

Risques et opportunités financiers liés au changement climatique

GRI 3-3, GRI 201-2

Les risques et opportunités les plus matériels liés au changement climatique identifiés par le Groupe Romande Energie sur ses principaux domaines d'activités concernent les risques physiques aigus ou chroniques ainsi que des risques de transition, soit notamment, les évolutions de l'environnement de marché ainsi que les évolutions réglementaires et technologiques.

Le Groupe investit dans des projets d'infrastructures dont la durée de vie les expose de manière plus significative à des risques et opportunités liés au changement

climatique qui devraient s'accroître avec le temps selon l'ampleur des changements observés dans le climat. A noter que plus l'horizon temporel est éloigné, plus le degré d'incertitude est fort.

Les risques identifiés sont intégrés dans la cartographie des risques d'entreprise et sont rapportés aux organes compétents comme cela est décrit dans la section «gestion des risques» du présent rapport.

L'analyse des risques et opportunités présentée ci-après a été élaborée en s'appuyant sur trois scénarios d'évolution du climat caractérisé par des trajectoires représentatives de concentration («Representative concentration pathways» ou «RCP») établis par le GIEC qui sont récapitulés ci-dessous. En complément, différents horizons temporels sont utilisés: court, moyen et long terme. L'horizon court terme correspond à l'horizon temporel de la stratégie actuelle du Groupe. L'horizon long terme correspond à 15 ans et au delà, à mettre en perspective avec la durée de vie des actifs détenus par le Groupe dont les durées d'amortissement sont décrites dans le cahier financier.

Horizons temporels de l'analyse

Court terme	Moyen terme	Long terme
< 5 ans	2031-2041	>2041

Narratif des différents scénarios utilisés

RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Le réchauffement climatique moyen annuel en Suisse est de +1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici à la fin du siècle, les objectifs liés aux accords de Paris sont atteints et le réchauffement est limité.	Réchauffement climatique moyen de +2.5 °C en Suisse d'ici à la fin du siècle. Les objectifs liés aux accords de Paris ne sont pas atteints, toutefois les émissions de GES sont en déclin à l'horizon 2050 et le réchauffement est limité.	Réchauffement climatique moyen annuel de +4.5 °C en Suisse d'ici à la fin du siècle avec des chaleurs estivales extrêmes.
Les phénomènes climatiques extrêmes sont moins fréquents et d'une intensité plus faible en comparaison des autres scénarios.	Il s'agit d'un scénario présentant une voie médiane entre les deux autres scénarios.	Les émissions de GES mondiales continuent d'augmenter malgré les progrès technologiques.
Les étés sont plus chauds et secs avec des vagues de chaleur fréquentes.		Diminution des précipitations estivales et allongement des périodes sans pluie.

En l'état, seuls les risques liés à la production hydroélectrique suisse du Groupe ont fait l'objet d'une quantification chiffrée (impact sur les volumes de production) sur la base de trois trajectoires (RCP 2.6, 4.5 et 8.5), les autres risques ont fait l'objet d'estimations d'impact sur la base du jugement d'experts internes. Dans l'état des connaissances actuelles, le Groupe n'est pas en mesure de quantifier plus précisément les impacts des différents risques identifiés selon les différentes trajectoires RCP, d'une manière générale et sauf mention contraire, plus le réchauffement est prononcé, plus les impacts estimés sont importants.

Impacts estimés sur la production hydroélectrique du Groupe

Suisse

Des analyses ont été menées notamment sur la base des données «Hydro CH-2018» compilées par l'OFEV mises à disposition du public sous la licence CC BY 4.0 ainsi que du rapport «Effets des changements climatiques sur les eaux suisses – Hydrologie, écologie et gestion des eaux – 2021 OFEV» qui permettent d'estimer des impacts sur le productible des principaux ouvrages du Groupe selon les différents scénarios de trajectoires RCP et selon les impacts hydrologiques estimés au travers des données.

Le tableau ci-dessous présente les impacts volumétriques relatifs attendus selon les différentes trajectoires RCP et selon les saisons à l'horizon 2045.

	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Été	-10%	-11%	-9%
Hiver	+4%	+6%	+7%
Annuel	-4%	-3%	-1%

Les scénarios RCP prévoient une plus grande irrégularité des débits, avec des hivers plus humides (risques de crues) et des étés plus secs (stress hydrique).

France

Des analyses ont été réalisées afin de déterminer les impacts potentiels sur le productible des ouvrages hydroélectriques du Groupe situés en France. Aucun impact significatif sur le productible annuel des centrales n'est attendu et un report de précipitations de l'été vers le printemps et l'automne semble probable, ce qui est cohérent avec le fonctionnement des centrales majoritairement situées en plaine avec un fonctionnement déjà très hivernal. Toutefois, sur la base des données actuelles, la magnitude de ces reports n'a pas pu être quantifiée avec une maille plus fine.

Dans le futur, ces analyses seront étendues à d'autres types d'actifs, selon la granularité des données à disposition et la matérialité des actifs pour le Groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent les risques et opportunités que le Groupe a identifiés sur les différents horizons temporels considérés. Les risques et opportunités sont analysés distinctement pour les risques de transition et les risques physiques. Il est précisé que la matérialisation de certains risques identifiés aura un impact sur les tarifs de vente du Groupe (pour les prestations monopolistiques ou des prestations sur le marché libre dont les tarifs de vente peuvent être adaptés, par exemple en cas d'indexation sur des paramètres susceptibles d'être influencés), respectivement sa rentabilité, notamment selon l'évolution du cadre réglementaire. Il est relevé que l'évolution du cadre réglementaire dans lequel le Groupe évolue est une source d'incertitude majeure.

Gestion des risques

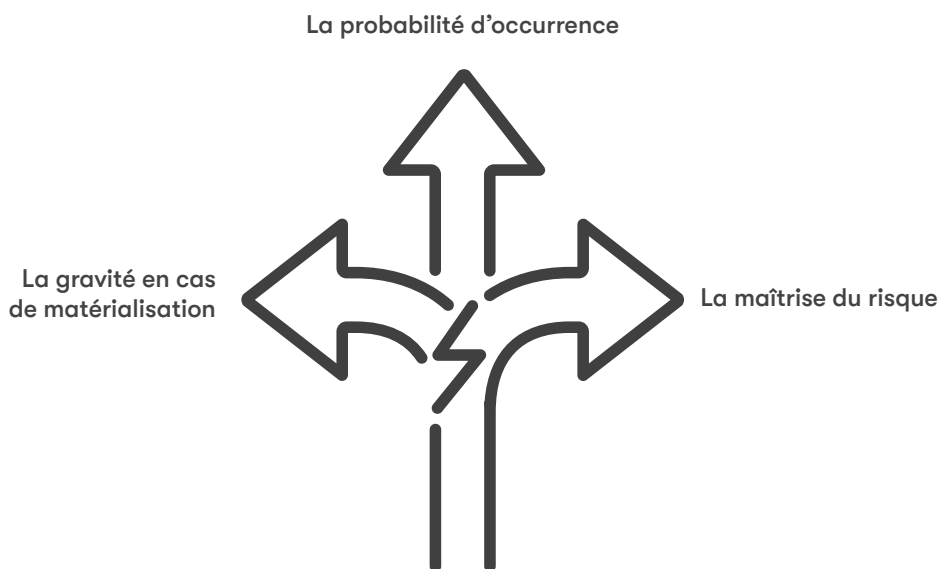
Le processus de gestion des risques du Groupe prévoit un exercice annuel de revue des risques pour l'ensemble du Groupe. Dans ce contexte, les cadres et directeurs du Groupe doivent identifier, évaluer / réévaluer leurs risques. Selon la stratégie de traitement appliquée aux risques (accepter, réduire, éliminer, transférer), des plans d'actions sont définis conjointement avec le Risk management afin de mitiger ces risques. Le portefeuille des risques est agrégé par Unité d'Affaires / Support et discuté en séance avec l'ensemble des cadres et le directeur concernés. Des reportings séparés sont présentés à la Direction et au Conseil d'administration selon la nature et la matérialité des risques.

Les risques sont évalués selon trois axes : la probabilité d'occurrence, la maîtrise du risque ainsi que la gravité en cas de matérialisation. Cette dernière est évaluée au travers de différentes catégories, notamment, les impacts financiers directs, les impacts opérationnels, les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité des collaborateurs, l'impact sur l'image du Groupe, sur la stratégie du Groupe ou un risque légal. Le changement climatique est pris en compte au travers de ces différents axes d'analyses, notamment les risques de transition et les risques physiques.

En décembre 2025, le Groupe a adapté sa politique de gestion des risques d'entreprise. Jusqu'à présent, la politique imposait un horizon temporel de référence de 5 ans qui était utilisé pour déterminer la probabilité d'occurrence ainsi que les impacts en cas de matérialisation. Cet horizon temporel, trop court, ne permettait pas de prendre en compte suffisamment les effets du changement climatique. Pour cette raison, lorsque cela est applicable, un horizon temporel différent doit être utilisé (i.e. durée restante de la concession, durée de vie de l'actif) afin de mieux évaluer les risques inhérents au changement climatique.

En complément, les projets d'envergure du Groupe font l'objet d'une analyse par le Risk management réalisée conjointement avec le chef de projet. Cette analyse sert d'outil décisionnaire aux organes de validation compétents selon le Règlement d'organisation du Groupe. Selon la typologie des projets (et l'applicabilité), l'analyse de risques tente également d'évaluer dans quelle mesure les impacts du changement climatique sont pris en compte dans le business plan du projet et si tous les risques liés au changement climatique sont bien identifiés et des mesures de mitigation correspondantes implémentées, selon leur faisabilité.

Les risques sont évalués selon trois axes



Risques et opportunités de transition

Horizon	Risques	Impact
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation des clients finaux (électricité) provoquée par l'accroissement de la production décentralisée et subsidiairement par des gains d'efficacité qui impactent négativement le chiffre d'affaires provenant de la vente d'énergie électrique. Ces effets s'accroissent plus l'horizon temporel est éloigné avec une modification infra-annuelle des besoins. A long terme, les impacts sont estimés de faible à moyen. 	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts relatifs au renforcement du réseau pour accueillir les productions intermittentes. Ces coûts s'accroissent plus l'horizon temporel est éloigné. 	Moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du coût de la flexibilité et de l'énergie de réglage provoqué par l'accroissement des productions intermittentes. 	Faible à moyen
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts d'exploitation en raison de la tarification du carbone (chauffage à distance). 	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et augmentation du coût des matières premières clés dans la transition énergétique (cuivre, zinc, nickel, terres rares) et des intrants (bois, eau) qui deviennent plus rares ou dont la température d'entrée diverge par rapport aux prévisions initiales. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Cannibalisation des prix pour les actifs présentant une production intermittente et corrélée en raison de l'accroissement des puissances installées. 	Faible à moyen
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison du réchauffement climatique et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Conflits d'usage de la ressource eau (centrales au fil de l'eau, centrales à accumulation), exigences réglementaires additionnelles concernant la gestion de la ressource. 	Faible

Opportunités

Impact

<ul style="list-style-type: none">● Augmentation des besoins en rénovation énergétiques (environnement réglementaire, subventions) et en besoin de conseils énergétiques afin d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte carbone dans le cadre de la transition énergétique.	Faible à moyen
<ul style="list-style-type: none">● Électrification croissante de la société (mobilité, chauffage) qui augmente la consommation totale d'énergie électrique.	Faible
<ul style="list-style-type: none">● Augmentation des besoins en flexibilité et en stockage liés à l'accroissement de la production renouvelable intermittente. Améliorations technologiques dans le domaine du stockage.	Faible à moyen
<ul style="list-style-type: none">● Augmentation des besoins en flexibilité et en stockage liés à l'accroissement de la production renouvelable intermittente. Améliorations technologiques dans le domaine du stockage.● Électrification croissante de la société (mobilité, chauffage) qui augmente la consommation totale d'énergie électrique.	
<ul style="list-style-type: none">● Augmentation de la demande pour des productions renouvelables, du stockage et de la flexibilité (énergie électrique).	Faible à moyen
<ul style="list-style-type: none">● Augmentation de la demande pour des solutions de chauffage, respectivement de production de froid provenant de sources renouvelables.	Faible à moyen
<ul style="list-style-type: none">● Développement de la mobilité électrique et besoins croissants en infrastructures de recharge intelligentes (flexibilité).	Faible
<ul style="list-style-type: none">● Renforcement des exigences réglementaires sur la performance énergétique du bâti et des programmes incitatifs qui augmentent la demande pour des rénovations énergétiques sur des parcs immobiliers ainsi que la demande en production renouvelable.	Faible à moyen
<ul style="list-style-type: none">● Développement de nouvelles sources d'énergie et de stockage (H2 décarboné / vert), géothermie profonde.	Moyen à élevé
<ul style="list-style-type: none">● Développements de nouveaux projets d'actifs hydroélectriques, adaptations d'infrastructures existantes (i.e. rehaussement de barrages).	Moyen
<ul style="list-style-type: none">● Développement de nouvelles technologies pour le stockage d'énergie.	Moyen à élevé

Risques et opportunités physiques

Horizon	Risques	Impacts
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes, de glissements de terrains ou de laves torrentielles affectant la disponibilité et les coûts d'exploitation des ouvrages de production, respectivement de distribution pouvant mettre en danger la sécurité d'approvisionnement et/ou influencer négativement le développement de nos tarifs de vente. Ces phénomènes s'accroissent également à moyen et long terme et provoquent des augmentations des coûts d'assurance. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des vagues de chaleur qui freinent la productivité des collaborateurs, renforcement des exigences en matière de sécurité et santé au travail. 	Faible
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la variabilité et de l'intensité des régimes de précipitations (fortes précipitations, sécheresse) qui influent sur les niveaux de productible des centrales de production. Les effets se prolongent et deviennent plus matériels à plus long terme. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des besoins de chaleur (pertes de degrés-jours, rénovations énergétiques) affectant les activités liées à la fourniture de chaleur (chauffage à distance, production de pellets), la diminution est plus marquée à long terme. 	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des coûts d'exploitation des ouvrages en raison de contraintes plus élevées (usure liée à la sédimentation, crues, inondations, laves torrentielles). 	Faible à moyen
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison du réchauffement climatique et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes affectant la disponibilité des ouvrages de production, respectivement de distribution pouvant mettre en danger la sécurité d'approvisionnement. 	Moyen à élevé
	<ul style="list-style-type: none"> ● Incertitudes sur les effets à long terme et la modification du climat sur : <ul style="list-style-type: none"> - les régimes de vent - les précipitations - l'évapotranspiration - le rayonnement solaire ● Modification des profils de production infra-annuel des ouvrages. 	Moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ● Approvisionnement de bois pour les chauffages à distance (mortalité sylvicole induites par le stress hydrique, variabilité des volumes de coupe, absence de renouvellement des forêts). 	Moyen

Opportunités

Impact

- Augmentation de la production hydraulique hivernale des ouvrages du Groupe en raison du réchauffement climatique.

Faible à moyen

- Augmentation de la température du lac (intranant pour certains CAD).

Faible

- Surproduction de bois dans les 3 prochaines décennies.

Faible à moyen

Indicateurs et objectifs 2030

GRI 305

Les deux principaux indicateurs utilisés par Romande Energie pour mesurer et suivre son exposition aux risques et opportunités climatiques sont le niveau d'émissions GES (scopes 1, 2 et 3) ainsi que l'intensité carbone des achats. Nous publions également depuis 2023 le calcul des émissions de CO₂ biogénique (provenant de la combustion de bois) pour le chauffage à distance.

Comme annoncé dans la section « Stratégie », Romande Energie s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2030* et à adopter de bonnes pratiques afin de réduire les émissions liées au scope 3.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES 2023, 2025 et les objectifs fixés à 2030.

	Bilan GES 2023 (retraité) tCO ₂ -e	Bilan GES 2024 (retraité) tCO ₂ -e	Bilan GES 2025 tCO ₂ -e	Objectif 2030 tCO ₂ -e
Scope 1	7251	8740	9591	3626
Scope 2	1981	2295	2245	877
Variation% vs 2023		+20%	+28%	-50%

En 2025, les scopes 1 et 2 étaient de 11'836 tCO₂-e, correspondant à une hausse de 28% par rapport à l'année de référence.

En adéquation avec l'ambition de l'entreprise d'être un acteur de la décarbonation de la Suisse romande, cette dernière suit également deux indicateurs clés: la production d'énergies renouvelables ainsi que les économies de gaz à effet de serre générées chez nos clients. La stratégie du Groupe ambitionne de livrer plus de 280 GWh de chaleur et de froid décarbonés d'ici à 2030 ainsi que d'augmenter sa production de renouvelable de 42% à 2030 (1.3 TWh).

Concernant les économies de gaz à effet de serre chez nos clients, notre méthodologie a évolué en intégrant non seulement les économies réalisées grâce aux chauffages à distance mais aussi grâce à notre production d'énergie renouvelable comparé aux mix énergétiques suisses et français (Cf. Annexe 4 – Méthodologies du bilan de GES). Nous estimons ainsi avoir contribué à générer 31'643 tCO₂-e d'économies en 2025.

Enfin, afin d'accélérer la décarbonation de ses activités, Romande Energie a mis en place un prix interne du carbone à 100 CHF/tCO₂e et fixé des objectifs d'EBIT décarbonés pour ses unités d'affaires.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des indicateurs clés et des objectifs suivis par l'entreprise pour mesurer son exposition aux risques et opportunités climatiques.

Nous estimons ainsi avoir contribué à générer 31'643 tCO₂-e d'économies de gaz à effet de serre chez nos clients en 2025.

Indicateurs de suivi	2025	2024 (retraité) GRI 2-4	2023 (retraité) GRI 2-4	Objectif 2030	Cohérence avec la stratégie et la gestion des risques
✓ Bilan GES Scopes 1+2 (tCO ₂ -e)	11836	11035	9232	Réduction de 50%	Suivi de l'impact et des objectifs climatiques
✓ Bilan GES Scope 3 (tCO ₂ -e)	688358	726517	765182	Adoption de bonnes pratiques	Suivi de l'impact et des objectifs climatiques
✓ Intensité carbone (gCO ₂ -e/CHF du chiffre d'affaires)	113	103	88		Suivi des objectifs climatiques
Intensité carbone du kWh produit (gCO ₂ -e/kWh)	11.85	9.2	8.4		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
Intensité carbone du kWh distribué (gCO ₂ -e/kWh)	12.65	11.3	9.4		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
✓ Émissions biogéniques (tCO ₂ -e)	89535	97424	91735		Suivi de l'impact et des objectifs climatiques
✓ Économies de CO ₂ générées chez nos clients grâce au chauffage à distance (tCO ₂ -e)	13760	7217	6865		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
✓ Économies de CO ₂ générées chez nos clients grâce à la production d'électricité renouvelable	17883	17625	-		
Énergie thermique vendue en Suisse, GWh	110	126	280		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
Production électrique renouvelable en Suisse et en France en TWh	0.685	0.751	0.684	1.4	Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande. Sécurisation d'approvisionnement pour les besoins des clients finaux
Prix interne du carbone (CHF/tCO ₂ -e)	100	100	100		Intégration du prix du carbone dans les objectifs d'EBITDA décarbonés
% de la rémunération annuelle de la Direction qui dépend de considération climatique	2.80%	2.50%	2.40%		

* année de référence : 2023.

Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre

Le bilan de GES du Groupe établi suivant le Greenhouse Gas protocol (GHG) est présenté ci-dessous :

	2025 tCO ₂ -e	2024 retraité tCO ₂ -e	2023 retraité tCO ₂ -e	Variation absolue 2025-2024 tCO ₂ -e	Variation relative 2025-2024
✓ Scope 1					
Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile)	101	114	74	-13	-11%
Chauffage à distance (énergie fossile)	8 365	7 453	6 004	912	12%
Déplacements avec des véhicules propriété de RE	1104	1108	1052	-4	0%
Émissions fugitives directes de GES	22	66	121	-44	-66%
✓ Scope 2					
Pertes de transmission et distribution	2 008	2 043	1 754	-35	-2%
Cat 2.1 - Usage interne	237	252	227	-15	-6%
✓ Scope 3					
Cat 3.1 - Biens et services achetés	23 409	24 813	35 212	-1 404	-6%
Cat 3.2 - Biens d'équipement (CAPEX)	26 910	24 270	14 916	2 640	11%
Cat 3.3 - Émission indirectes du scope 1	3 919	4 014	3 530	-96	-2%
Cat 3.3 bis - Électricité vendue aux clients	19 306	17 625	15 556	1 682	10%
Cat 3.4 - Transport amont des produits et matières achetées	968	1 008	1 437	-39	-4%
Cat 3.5 - Déchets générés lors des opérations	620	656	504	-36	-6%
Cat 3.6 - Voyages d'affaires des employés	866	875	638	-9	-1%
Cat 3.7 - Déplacements pendulaires des employés	1 052	964	797	88	9%
Cat 3.8 - Actifs loués en amont	17	22		-5	-21%
Cat 3.9 - Transport aval des produits et déchets	61	78	58	-16	-21%
Cat 3.11 - Traitement des produits vendus	29	27		2	9%
Cat 3.15 - Participations financières	611 199	652 165	692 534	-40 966	-6%
Total	700 195	737 552	774 414	-37 357	-5%
Total hors participation financières	88 995	85 387	81 880	3 608	4%
Émissions GHG Scope 1	9 591	8 740	7 251	851	10%
Émissions GHG Scope 2	2 245	2 295	1 981	-50	-2%
Émissions GHG Scope 1+2	11 836	11 035	9 232	801	7%
Émissions GHG Scope 3	688 358	726 517	765 182	-38 158	-5%
Émissions GHG Scope 3 hors participations financières	77 159	74 352	72 648	2 807	4%
✓ Émissions biogéniques (tCO₂-e)	89 535	97 424		-7 889	-8%

Le bilan GES 2025 s'élève à 700'195 tCO₂-e en 2025, en diminution de 5% versus 2024. Les émissions du scope 3 dominant majoritairement (98%). Hors participations financières, 57% sont attribuables aux achats de biens et services ainsi que de biens d'équipements. Les principales variations sont dues à :

Scope 1 – Cat 1.1: +912 tCO₂-e soit +12%: augmentation de l'utilisation de combustibles fossiles des chauffages à distance. Cette augmentation est notamment liée à une hausse du nombre de raccordements aux chauffages à distance ainsi qu'à la panne du site de Puidoux qui a nécessité l'emploi de gaz durant plusieurs mois.

Scope 1 – Cat. 1.4: -44 tCO₂-e soit -66%: baisse des émissions fugitives des gaz SF₆, liée au remplacement progressif des équipements utilisant ce gaz (voir Communication ESTI n° 2025-0601).

Scope 3 – Cat 3.2: +2640 tCO₂-e soit +11%: hausse de 4.2Mln CHF des capex du groupe.

Scope 3 – Cat 3.3: + 1586 tCO₂-e soit +7.3%: hausse de l'utilisation de GO solaires pour le marquage de l'électricité.

Scope 3 – Cat 3.5: -36 tCO₂-e soit -6%: baisse de 41% des déchets incinérés.

Scope 3 – Cat 3.7: +88 tCO₂-e soit +9%: augmentation des EPT et des kilomètres privés.

Scope 3 – Cat 3.8: -5 tCO₂-e soit -21%: arrêt de la consommation de gaz sur le site de Neuchâtel.

Scope 3 – Cat 3.9: -16 tCO₂-e soit -21%: baisse de la quantité de déchets générés dans les opérations.

Les émissions de CO₂ biogéniques résultant de la combustion de biomasse pour les chauffages à distance ont été calculées séparément du Bilan GES 2025 selon les principes du GHG Protocol et s'élèvent à 89'535 tCO₂-e comparées à 97'424 tCO₂-e en 2024. Le bois incinéré est d'origine locale et provient de forêts gérées de manière durable en Suisse

GRI 305-5

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Economies de GES chez les clients

Depuis deux ans, nous avons décidé de communiquer sur cet aspect en toute transparence pour une raison simple: une large proportion des émissions du bilan GES de Romande Energie provient d'investissements effectués aujourd'hui pour décarboner la Suisse romande de demain.

En 2025, nous estimons avoir contribué à la décarbonation de la Suisse romande par la réduction de 31'643 tonnes de CO₂-e grâce au raccordement de bâti existant au chauffage à distance, par une vente de pellets et par la production d'énergies éolienne, hydroélectrique et solaire en France et en Suisse.

Réduction (tonnes CO ₂ -e)	2025	2024	2023
Chauffage à distance	13760	7217	6913
Éolien	1696	1796	
Hydroélectricité	16040	16220	
Solaire	147	-391	
Total	31643	24842	

Il est à noter que, pour le chauffage à distance (CAD), le montant d'économies de CO₂-e est estimé en se basant sur le remplacement effectif des chauffages du parc existant. Quant aux pellets, ceux-ci étant des déchets provenant de la scierie attenante, leur combustion est considérée comme neutre en carbone et comptabilisée dans les émissions biogéniques.

Il est également à noter que ces économies considèrent uniquement les émissions de CO₂-e provenant des énergies fossiles et non les émissions de carbone biogénique. Nous nous alignons sur ce point sur les recommandations de la Confédération.

La hausse des économies de gaz à effet de serre liée aux CAD résulte principalement d'un changement de mode de comptabilisation de l'énergie consommée par les équipements remplacés. (Cf. Annexe 2 – Définition des indicateurs)

Concernant les économies de CO₂ liées aux énergies renouvelables, la production selon chaque technologie est calculée selon le périmètre de consolidation financière. La contribution aux économies de CO₂ est ensuite évaluée par rapport au facteur d'émission du mix électrique moyen suisse ou français, selon l'origine de la production (source : Electricity Maps). Les facteurs d'émission de la production sont basés sur des bases de

données publiques et reconnues (Ecobau 2024, ADEME – Base Carbone v23.6). Les chiffres publiés représentent l'ensemble de la chaîne de valeur à laquelle participe Romande Energie et sont basés sur la propriété des actifs.

La hausse du facteur d'émissions du mix électrique suisse de 42 gCO₂-e/kWh à 50 gCO₂-e/kWh a quant à elle contribué à la hausse des économies de gaz à effet de serre liées à la production suisse.

GRI 305-6

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Nous n'utilisons plus les familles de réfrigérants contenant du chlore (CFC et HFCF) depuis 2015, date de l'interdiction de recharge définie par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) de la Confédération. En remplacement, Romande Energie utilise des réfrigérants ou des solutions naturelles sans impact sur la couche d'ozone et avec très peu d'impact sur l'effet de serre.

GRI 305-7

Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives

Nos véhicules respectent les normes en vigueur, avec une veille réglementaire continue. La flotte est progressivement électrifiée selon les usages, sauf pour les véhicules d'urgence et de chantier, pour des raisons de sécurité et de coût. En 2025, 39 % des voitures de Romande Energie SA sont électriques (contre 38 % en 2023 après retraitement) et 27 % pour Romande Energie Services SA.

Temps fort

Emissions des principaux bâtiments administratifs du Groupe

Ces données sont extraites du rapport d'assurance raisonnable selon le standard ISAE 3000, sur l'activité de Monitoring Energie et CO₂ de Signa-Terre SA, en lien avec la prestation de surveillance énergétique «ImmoLabel®», avec les résultats de sa mission de vérification, daté du 14 avril 2025 réalisée par PricewaterhouseCoopers SA, Genève, Suisse, («PwC»).

Le présent rapport est basé sur 8 immeubles qui se situent dans le Canton de Vaud, notamment à Rolle, Morges, Prévèrenges et Noville et contiennent chacun 2 immeubles pour une surface énergétique de 25'047,40 m².

Émissions de CO₂: les émissions totales de CO₂ du parc immobilier Romande Energie SA s'élèvent à 187 tonnes pour la période 2025 ce qui correspond à des émissions de 7,45 kg CO₂/m², soit une diminution de -4,12 % par rapport à la période d'analyse précédente. Les émissions de CO₂ du scope 1 sont inexistantes car aucun des immeubles n'est chauffé au mazout, gaz ou pellets. Dès lors, les objectifs 2040 et même 2050 de la Confédération sont déjà atteints.

Réduction des besoins énergétiques des produits et des services

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie (LEne/Mantelerlass) visant la neutralité carbone d'ici 2050, Romande Energie a mis en place une stratégie d'économie d'énergie chez ses clients. Les informations seront divulguées en 2027.

Déploiement des compteurs intelligents – Bilan 2025

En 2025, 61'093 compteurs intelligents ont été installés, portant le total à 232'550 au 31 décembre 2025. Ce résultat dépasse notre objectif initial de 228'000 compteurs (soit 81 % du parc total), marquant une avancée significative dans la modernisation de notre infrastructure électrique.

<https://www.romande-energie.ch/electricite/compteurs-intelligents>

Consommation énergétique de l'organisation en MWh

Carburant de source non-renouvelable	2025	2024
Gaz	18 518	10 693
Mazout	13 793	16 794
Diesel et SP95	4 938	6 900
Sous-total, MWh	39 274	36 411
Carburant de source renouvelable		
Biomasse (bois)	188 972	189 173
Consommation d'électricité	18 715	15 581
Consommation de chauffage	0	0
Consommation de refroidissement	0	0
Consommation de vapeur	0	0
Électricité vendue	154 516,2	158 930,0
Chauffage vendu	108 500	123 662
Refroidissement vendu	2 000	1 995
Sous-total, MWh	186 334,9	191 971
Consommation énergétique totale, MWh	190 262,3	195 612



Temps forts 2025

OverFlow: une solution innovante pour valoriser l'excédent d'énergie

Romande Energie déploie OverFlow, une technologie Power-to-Heat flexible et décentralisée, connectée au réseau basse tension. Ce système, intégrable partout en Suisse grâce à son raccordement au réseau Swissgrid, transforme les surplus d'énergie solaire en chaleur à moindre coût. Il s'adresse aux piscines, bains thermaux, cultures maraîchères, industries et réseaux de chauffage à distance (CAD), réduisant ainsi leur dépendance aux énergies fossiles et optimisant leurs coûts d'exploitation.

Un module OverFlow de 375 kW a été installé à Avenches (VD). Piloté en temps réel par Swissgrid, il stabilise le réseau électrique tout en injectant de la chaleur dans le CAD local. Activé selon les besoins, il préchauffe l'eau à 105 °C avant de la stocker pour une restitution progressive, au bénéfice des clients.



Nature

Selon Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

Actions en faveur de l'environnement

En 2025, Romande Energie a appliqué pour la première fois le cadre TNFD, en référence à la norme GRI 101 – Biodiversité (2024), afin d'intégrer progressivement risques, dépendances et impacts liés à la nature dans les décisions stratégiques.

Stratégie et gouvernance

GRI 101-1

Politique biodiversité

La biodiversité est un enjeu essentiel pour Romande Energie car ses activités – hydraulique, solaire, éolien, biomasse et réseaux électriques – dépendent directement de ressources naturelles et de services écosystémiques (eau, sols, habitats, régulation climatique). Les infrastructures du Groupe interagissent avec des milieux sensibles et peuvent générer des impacts localisés sur les écosystèmes.

La préservation de la nature conditionne également la continuité opérationnelle, l'acceptabilité des projets et la résilience face au changement climatique. Pour ces raisons, la biodiversité est identifiée comme un thème matériel prioritaire et intégrée à la stratégie 2030, au Système de Management Environnemental (ISO 14001) et à l'application progressive du cadre TNFD.

Cet enjeu est intégré à l'initiative de transformation sur la responsabilité environnementale et suivi dans l'analyse annuelle des aspects environnementaux significatifs (AES).

En 2025, Romande Energie a appliqué pour la première fois le cadre TNFD, en référence à la norme **GRI 101 – Biodiversité (2024)**, afin d'intégrer progressivement risques, dépendances et impacts liés à la nature dans les décisions stratégiques. Conformément à la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer), la phase «**Localiser**» a été réalisée pour identifier les enjeux biodiversité prioritaires.

Périmètre

Le périmètre couvre l'ensemble des **opérations directes** du Groupe en Suisse, incluant les installations de production (hydraulique, solaire, éolienne, biomasse et thermique), les réseaux électriques, les ouvrages associés ainsi que les sites administratifs. En cohérence avec notre stratégie de durabilité, l'analyse sera progressivement étendue au reste de la chaîne de valeur et prendra en compte les cibles du Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework

Gouvernance intégrée du climat et de la nature

La gouvernance de la biodiversité est alignée avec celle du climat afin d'assurer cohérence, efficacité et transversalité. La responsable de la durabilité pilote la démarche Nature, avec l'appui du Système de Management Environnemental (SME) certifié **ISO 14001**, des référents environnement et des métiers opérationnels.

Cette gouvernance intégrée garantit que les enjeux liés à la nature sont pris en compte dans les décisions d'investissement, dans la priorisation des projets et dans les activités quotidiennes du Groupe.

La protection de l'environnement, un des trois piliers de la stratégie du Groupe, est aussi formalisé dans son Code de conduite sous l'engagement «Agir pour l'avenir de la planète», assurant la prise en compte de la nature, y compris du changement climatique par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Les objectifs de protection de la biodiversité sont intégrés à la Stratégie 2030 du Groupe, et notamment dans le cadre d'une initiative de transformation sur la «Responsabilité environnementale» de l'entreprise. Les actions sont suivies via un programme environnemental annuel et des audits internes et externes.

Gestion des risques et opportunités

GRI 101-4

Impacts sur la biodiversité – Phase «Localiser» de la méthode LEAP

En 2025, Romande Energie a procédé à une analyse approfondie de son empreinte territoriale afin d'identifier les sites exposés à des enjeux biodiversité significatifs. Cette étape structurante a permis :

- d'analyser **environ 64'700 sites**, dont des infrastructures énergétiques, des ouvrages hydrauliques, des stations électriques, des lignes, des pylônes et des bâtiments ;
- d'évaluer leur proximité avec des **zones protégées**, des **milieux naturels menacés** ou des **aires d'importance écologique** ;
- d'intégrer des **zones tampons adaptées** selon les typologies de sites ;
- de croiser ces données avec les dépendances et impacts moyens par type d'activité (données sectorielles ENCORE, complétées par expertise interne).

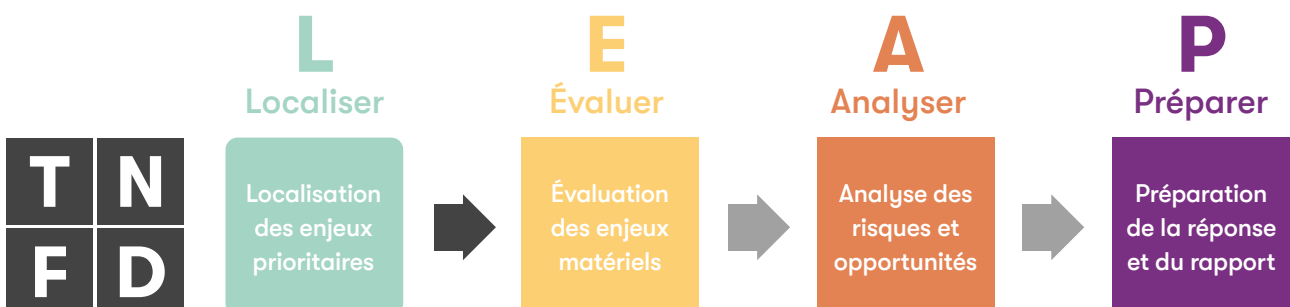
Cette analyse a conduit à l'identification de **36 Sites à Impacts les Plus Significatifs (SIPS)**, répartis en deux niveaux de priorité. Ces sites concentrent la majorité des interactions potentiellement fortes entre les activités du Groupe et les écosystèmes.

Les sites prioritaires sont cartographiés et suivis dans le Système d'Informations Géographiques (SIG) interne, permettant d'anticiper les enjeux biodiversité et d'intégrer ces éléments dans la conception des futurs projets.

L'adoption de la méthodologie LEAP renforce la transparence du Groupe sur les risques et opportunités liés à la nature et permet de :

- définir des objectifs scientifiques de réduction des impacts ;
- accroître la résilience face aux évolutions réglementaires ;
- contribuer à une transition durable et respectueuse des écosystèmes.

La méthode LEAP contient les quatre étapes suivantes :



La liste complète des périmètres protégés pris en compte dans l'analyse de proximité est présentée ci-dessous :

Sites	Bâtiments	Construction	Retenue	Rivière	Support de lignes	Lignes électriques
Technologie	Hydraulique, éolien, Transformation solaire, biomasse et thermique		Hydroélectrique		Distribution électrique	Distribution électrique
Fonction principale	Site de gestion administrative et/ou de production	Poste de transformation et station de transformation du courant électrique	Retenue dont l'eau est turbinée	Tronçon de rivière impacté par un prélèvement	Pylône électrique et Ligne de courant HT, MT, BT	
Nomination dans le rapport GRI 101	Site	Poste, station	Lac de retenue	Tronçon de rivière avec prélèvement	Support	Segment

L'analyse est focalisée sur les sites ci-dessus à l'exception des lignes électriques (segment dans le tableau et au nombre de 34'130), par mesure de simplicité. Ce périmètre d'analyse a réduit le nombre de sites analysés à environ 30'590.

Impacts et dépendances

Pour affiner l'évaluation des sites prioritaires, Romande Energie a mené une analyse des impacts sur la nature et des dépendances aux services écosystémiques associés à ses activités. Cette évaluation est basée sur :

- les valeurs moyennes par type d'activité issues des scores de l'outil ENCORE¹,
- une expertise contextuelle adaptée aux spécificités suisses.

Principaux impacts sur la biodiversité identifiés :

- la fragmentation des habitats lors de la construction de réseaux et d'infrastructures,
- la modification des régimes hydrologiques (hydroélectricité),
- la pollution potentielle (lubrifiants, déchets, bruit, lumière),
- les risques liés à l'introduction d'espèces exotiques.

Dépendances majeures :

- la disponibilité et la qualité de l'eau,
- les services de régulation (atténuation des extrêmes climatiques, stabilité des sols),
- la pollinisation (assure la production de combustible) et la résilience des écosystèmes.

Dépendances et impacts liés aux activités en Suisse

Le tableau ci-dessous détaille les dépendances et impacts propres à chaque mode de production énergétique et au réseau de distribution (basé sur des moyennes sectorielles issues de ENCORE¹ et validés par les experts).

GRI 101-2

Gestion des impacts

Romande Energie intègre systématiquement les exigences légales concernant la gestion des impacts sur la biodiversité, notamment lors du développement de nouveaux sites ainsi que dans des activités particulières telles que l'exploitation de concessions hydrauliques, de centrales thermiques, de parcs éoliens, la construction et l'exploitation d'infrastructures immobilières.

Des projets menés appliquent la hiérarchie d'atténuation et de conservation de la TNFD. Cette méthodologie décrit les étapes à envisager pour gérer des impacts sur la Nature. Elle complète les obligations légales et est constituée des quatre étapes suivantes (par ordre d'application) : éviter, réduire, compenser, transformer les systèmes et les pratiques.

¹ ENCORE pour « Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure », outil en ligne développé par UNEP-FI, UNDEP-WCMC et Global Canopy, avec le soutien entre autres de la Confédération (OFEV et SECO) et la fondation MAV. ENCORE outil de diagnostic stratégique pour comprendre le lien entre économie et nature, identifier les risques nature-liés, et soutenir les démarches biodiversité, finance durable et TNFD

Contributions aux pressions (impacts)

	Changement d'usage des terres et des mers	Sur-exploitation de l'eau	Sur-exploitation d'autres ressources	Changement climatique*	Pollutions	Introduction d'espèces exotiques envahissantes
Éolien						
PV						
Hydroélectricité						
Biomasse - CAD						
Distribution, construction						
Distribution, exploitation						
Bâtiment administratif, construction						
Bâtiment administratif, exploitation						

* Changement climatique: pour la technologie «Biomasse - CAD» et la distribution, évaluation faite dans le cadre du bilan GES de Romande Energie (p 92) en proportion de la totalité des émissions.

Dépendances aux services écosystémiques

	Approvisionnement - biotique	Approvisionnement - eau	Régulation du cycle de l'eau	Permet le processus de production - Autres	Atténuation des impacts directs	Protection contre les perturbations	Services culturels
Éolien							
PV							
Hydroélectricité							
Biomasse - CAD							
Distribution, construction							
Distribution, exploitation							
Bâtiment administratif, construction							
Bâtiment administratif, exploitation							

Légende

Très élevé VH	Elevé H	Moyen M	Faible L	Très faible VL		
---------------	---------	---------	----------	----------------	--	--

Évaluations déterminées et reconnues. Si plusieurs processus de la même dépendance sont évalués, indication du score le plus conservateur.

Évaluations existantes, mais pas encore arrêtées pour et par l'ensemble du secteur.

Dépendances / impacts pour lesquels il n'est pas possible actuellement de déterminer un score sectoriel.

Hydroélectricité: fort impact sur la biodiversité et forte dépendance aux services écosystémiques liés à l'eau. L'utilisation de la force hydraulique entraîne une altération du régime hydrologique naturel (éclusées lorsqu'il y a un ouvrage d'accumulation, restitution au cours d'eau, tronçons à débit résiduel en aval des prises d'eau), une modification des habitats physiques (création de retenues d'eau, rétention de substrats naturels nécessaires à la reproduction, colmatage des fonds par sédiments fins), ainsi qu'une fragmentation des habitats, affectant ainsi la biodiversité aquatique.

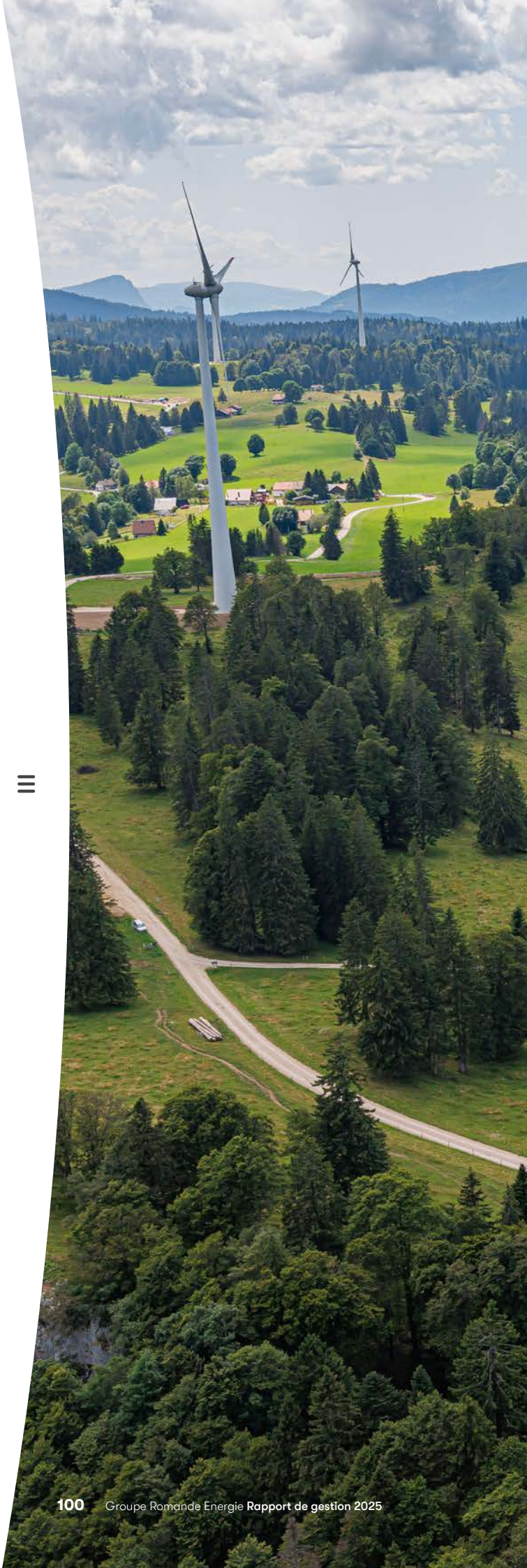
Biomasse: dépendance aux ressources forestières et aux services de régulation climatique et risques élevés de pollution de l'air et dépendance importante à l'eau et à l'atténuation des extrêmes climatiques.

Éolien: impacts matériels sur les espèces volantes, dépendance à la stabilité des sols et à la régulation des vents.

Photovoltaïque: impacts significatifs sur les écosystèmes et les ressources en eau.

Réseaux électriques: risques localisés sur la faune (collisions, électrocutions) et dépendance à l'intégrité des sols et de la végétation.

Ces éléments guideront la priorisation des mesures d'atténuation et la mise en place d'actions spécifiques dans les années à venir.



TEMPS FORT 2025

Le **rapport avifaune 2024** du parc éolien de Sainte-Croix, validé par la Direction générale de l'environnement (DGE) fin 2025, a confirmé que le parc éolien de Sainte-Croix respecte pleinement les engagements définis dans son autorisation d'exploitation. Les résultats, qualifiés d'encourageants, attestent d'une cohabitation réussie entre l'infrastructure et son environnement naturel. L'étude se poursuivra sur les trois prochaines années.

GRI 101-5

Sites à impacts les plus significatifs (SIPS)

Les sites à impacts les plus significatifs (SIPS) ont été identifiés pour renforcer la gestion des risques et le développement d'opportunités liées à la biodiversité. Ils seront analysés en 2026 dans la phase «Évaluation» de la méthode **LEAP**.

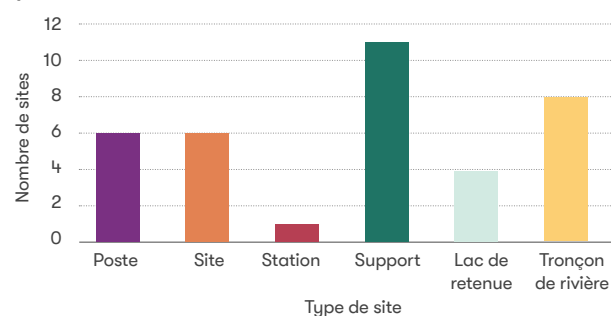
Ces sites ont été sélectionnés selon quatre critères :

- l'ampleur des dépendances à la nature des activités que chaque site héberge,
- les impacts sur la nature des activités que chaque site héberge,
- la proximité de ces sites à des milieux naturels en danger de disparition,
- la proximité de ces sites à des lieux protégés au niveau fédéral pour la biodiversité.

Les données utilisées pour évaluer ces quatre critères proviennent de l'outil ENCORE, de données publiques de la Confédération et de centres de compétences biodiversité nationaux. Les analyses spatiales nécessaires à l'analyse de proximité ont été réalisées par les spécialistes en géo-traitement de Romande Energie.

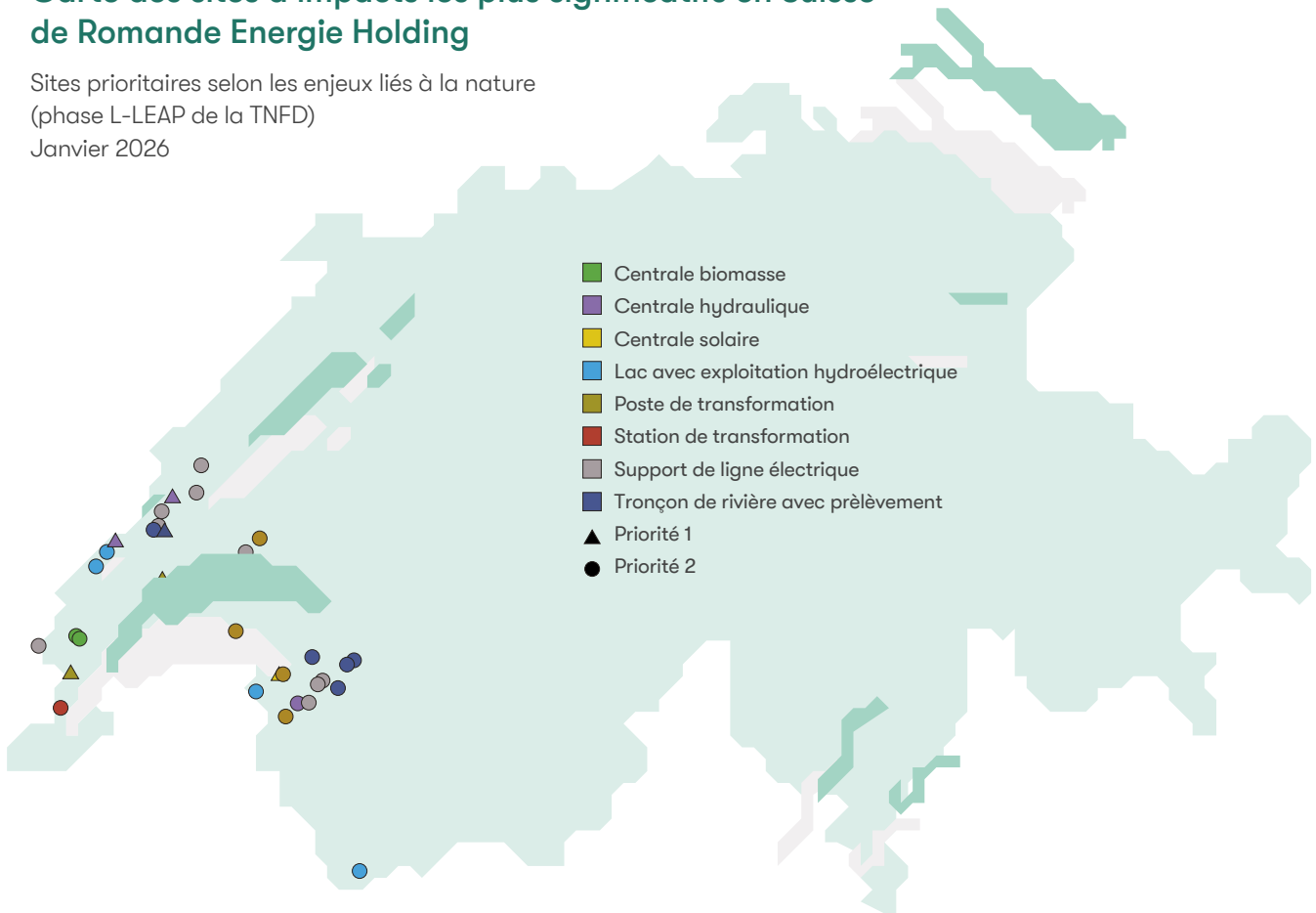
Les sites sélectionnés comme à impacts les plus significatifs sont ceux qui ont des dépendances et impacts élevés et qui sont proches de milieux naturels en danger et/ou de périmètres protégés.

Type des sites à impacts les plus significatifs, première version



Carte des sites à impacts les plus significatifs en Suisse de Romande Energie Holding

Sites prioritaires selon les enjeux liés à la nature (phase L-LEAP de la TNFD)
Janvier 2026



Trente-six sites comprenant plusieurs périmètres protégés et des milieux naturels en danger à proximité ont été définis comme prioritaires.

Cette liste contient deux priorités :

- **7 sites de priorité 1** : proches de plusieurs zones protégées ou d'au moins un milieu naturel en danger, avec des impacts et dépendances à la nature très élevés.
- **29 sites de priorité 2** : présentant au minimum deux de ces éléments : proximité d'un lieu protégé, proximité d'un milieu naturel en danger, impacts élevés ou fortes dépendances à la nature.

	% du nombre de notations sur les enjeux nature	Nombre de sites	% du total des 30'590 sites identifiés
Priorité 1	50%	7	0.02%
Priorité 2	9%	29	0.09%
Pas prioritaire	41%	30 555	99.88%
Total	96%	30 591	100%

Les sites prioritaires, bien que peu nombreux, concentrent plus de **59 %** des enjeux Nature identifiés. Ils couvrent l'ensemble des types d'infrastructures de Romande Energie et se situent principalement en zones non habitées du **Jura** et des **Alpes**, majoritairement dans le **Canton de Vaud**.

À ce stade, l'analyse ne permet pas encore de déterminer précisément l'ampleur des impacts et dépendances associés à chaque site sensible. Les **36 SIPS** seront évalués en 2026 (gravité, étendue, ampleur) dans la phase «Évaluation» de la méthode LEAP, ce qui permettra d'affiner les résultats et de confirmer ou non leur statut prioritaire.



La liste détaillée des 36 sites figure ici.

GRI-101-6

Facteurs directs de pertes de biodiversité de la chaîne de valeur

Les sites de la chaîne de valeur n'ont pas été intégrés à l'analyse effectuée en 2025.

GRI-101-7

Changements dans l'état de la biodiversité sur les SIPS

Ces informations ne sont pas encore disponibles à ce stade de la démarche.

Objectifs et actions

Les objectifs de Romande Energie seront établis selon l'accord Global Biodiversity Framework, GBF. L'application de la méthode LEAP doit permettre de développer les actions les plus pertinentes pour atteindre cette contribution.

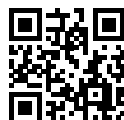
En 2025, les projets suivants ont été mis en œuvre :

- Priorisation des sites à impacts les plus significatifs (SIPS).
- Mise en place d'un système de suivi des incidents environnementaux dans le cadre du SME.
- Mise à disposition d'un e-learning pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sur les limites planétaires, sur la sobriété.
- Proposition aux communes d'un éclairage public durable intégrant réduction des impacts, luminaires favorables à la faune (nichoirs, température ajustée), matériaux recyclés et conception élaborée avec les délégués à la durabilité.
- Assainissement des supports à lignes électriques : conformément à l'Ordonnance sur les lignes électriques, Romande Energie assainit les supports afin d'éliminer le risque d'électrocution pour les oiseaux, avec une priorité donnée aux zones accueillant des rapaces menacés. Des protections spécifiques, comme les dispositifs d'arrêt descente de câbles, sont installées sur les poteaux concernés.
- Romande Energie procède à l'assainissement de la force hydraulique conformément à la Loi sur la protection des eaux. Des mesures visant à restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau, améliorer la connectivité des habitats aquatiques et préserver les communautés biologiques dépendantes des régimes hydrauliques stables sont à l'étude.
- Travaux de génie civil : pour les chantiers de grande ampleur ($\geq 1'000$ m linéaires ou $\geq 5'000$ m²), mise en place d'un suivi environnemental des chantiers : par un spécialiste pour les projets d'envergure, et par les équipes internes ou des mandataires pour les chantiers courants.

Engagement des parties prenantes (TNFD)

Romande Energie consulte régulièrement les parties prenantes locales (communes, ONG, riverains, associations environnementales) pour les projets à enjeux biodiversité, notamment lors du suivi du parc éolien de Sainte-Croix. Des séances de concertation permettent de valider les priorisations et de coconstruire les plans d'action.

La Fondation arboRise a reboisé **50 hectares en Guinée** pour la 5^e année consécutive avec le soutien de Romande Energie. Plus de **500 familles de 26 villages** ont participé à la restauration des sols et à la gestion de **40 espèces locales**. Les plantations, réparties sur **5 sites**, renforcent la biodiversité et limitent les risques. Les analyses satellitaires réalisées avec l'EPFL confirment l'**additionnalité** du projet, qui n'entraîne aucune déforestation. Celui-ci est certifié **Gold Standard**.



[Planter des arbres pour le climat, c'est le but d'arboRise](#)

ON A MISSION

En 2025, Romande Energie a poursuivi son soutien aux projets internationaux de reforestation de **ON A MISSION**, actifs dans sept pays (Brésil, Inde, Ouganda, Mozambique Madagascar, Kenya, Papouasie Nouvelle-Guinée). Cette diversification géographique contribue à des impacts environnementaux et sociaux significatifs dans des écosystèmes et contextes culturels variés.



<https://www.onamission.world/>

Indicateurs, données et objectifs (TNFD)

En 2025, Romande Energie a appliqué la phase « Localisation » de la méthode LEAP. Les phases suivantes permettront de définir un cadre d'indicateurs clés.

Parallèlement, la mise à jour du programme environnemental (ISO 14001) est en cours, fondée sur les dépendances et impacts élevés identifiés lors de cette première phase. Enfin, l'analyse des risques et opportunités liés aux SIPS viendra compléter ce travail et permettra d'établir une série d'indicateurs dédiés.

Conclusion

L'application du cadre TNFD en 2025 constitue un jalon majeur dans la transformation environnementale de Romande Energie. En initiant la méthode LEAP, en identifiant ses sites prioritaires et en renforçant la gouvernance intégrée climat nature, le Groupe pose les fondations nécessaires pour anticiper les évolutions réglementaires, améliorer sa résilience opérationnelle et contribuer activement aux objectifs internationaux de protection de la biodiversité.

Gestion des déchets et recyclage

GRI 306-1

Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets

Romande Energie s'engage pour le tri de ses déchets administratifs et industriels.

Cela commence sur les sites administratifs avec une séparation du papier et des autres déchets (verre, PET, batteries...).

La gestion de nos déchets s'inscrit dans une politique plus large de responsabilité environnementale et d'économie circulaire. Nos services généraux sont responsables, en partenariat avec la société Spontis SA (détenue à 40% par le Groupe), de l'élimination de tous les déchets.

Nous poursuivons nos efforts pour optimiser la conception de nos produits et projets (par exemple à travers la standardisation des équipements ou le recyclage des anciens compteurs), afin de limiter en amont la génération de déchets. Des mesures spécifiques de collecte et de réemploi sont également intégrées dans nos projets en lien avec les infrastructures solaires, les réseaux intelligents et les réseaux thermiques.

GRI 306-2

Gestion des impacts significatifs liés aux déchets

L'ensemble du traitement des déchets est assuré hors site, sous la supervision du groupe BAREC, selon des procédures encadrées contractuellement et conformes à la législation environnementale en vigueur. Les données ont été suivies et validées sur la base des bordereaux de suivi émis par notre prestataire, assurant leur traçabilité complète.

GRI 306-3

Déchets générés

En 2025, notre entreprise a généré un total de **1'049 tonnes de déchets contre 1'440 tonnes en 2024**, collectés et traités par notre partenaire le groupe BAREC, spécialiste reconnu du recyclage et de la valorisation

des déchets industriels. Ces déchets proviennent principalement de nos activités opérationnelles situées en Suisse chez Romande Energie SA et Romande Energie Services SA et uniquement en lien avec l'approvisionnement et le déploiement d'infrastructures énergétiques, incluant des équipements de réseau, des composants électroniques, des matériaux d'emballage et divers résidus techniques.

GRI 306-4

Déchets non destinés à l'élimination

Sur l'ensemble de ces déchets, 576 tonnes (**55%**) ont été recyclées par transformation matière (recyclage de métaux, fonte, cuivre, aluminium, bois, verre, PET recyclé...), conformément aux principes de circularité.

GRI 306-5

Déchets destinés à l'élimination

Les déchets tels que les bois pollués, les plastiques, les polystyrènes soit 434 tonnes (**41%**) ont été valorisées thermiquement via incinération avec récupération d'énergie, réduisant l'enfouissement et favorisant un usage secondaire des déchets non recyclables.

Enfin, les batteries plomb, huiles usées, déchets inertes soit 39 tonnes (4%) ont été classées comme déchets spéciaux et traités dans des filières spécialisées, en conformité avec les obligations légales suisses en matière de traitement de substances dangereuses.

Temps forts

Recyclage des compteurs d'ancienne génération

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, votée en 2017, une Ordonnance exige le remplacement des compteurs d'ancienne génération par des compteurs intelligents (smart meters) d'ici fin 2027. Mais que deviennent les anciens compteurs? Sont-ils recyclés? Découvrez-le en images.



<https://www.youtube.com/watch?v=bNp0rEG-J5A>



III

Assurer une transition juste

GRI 418

Protection et sécurité des données

Responsabilité numérique et digitalisation

Intégrée à la gouvernance du Groupe, la responsabilité numérique soutient les objectifs de durabilité. Depuis 2020, l'Unité de Support Digital & Innovation mobilise les technologies pour accompagner la transition énergétique et renforcer le positionnement digital de Romande Energie. La transformation s'appuie sur l'éthique, la sobriété et l'efficacité, avec une gestion responsable des données et des solutions cloud pour réduire les émissions de CO₂.

En 2025, la digitalisation s'est intensifiée. La gestion agile du portefeuille permet de prioriser les projets à forte valeur ajoutée, tandis que la stratégie «cloud first» favorise les solutions «Software-as-a-Service» et limite l'énergie grise et les coûts d'exploitation. Romande Energie a lancé la migration de son environnement SAP vers S/4HANA, renforcé son infrastructure IT pour accroître la résilience et modernisé son Contact center pour améliorer l'expérience client.

L'usage croissant de l'intelligence artificielle (IA) constitue un levier majeur : optimisation de la planification du réseau, simulations d'impacts financiers et amélioration des prévisions d'achat d'énergie. L'IA générative est explorée pour accroître l'efficacité interne et automatiser certaines tâches, tout en maintenant un haut niveau de cybersécurité.

Protection et sécurité des données

Face à l'augmentation des cybermenaces, la sécurité informatique et industrielle est une priorité. Une stratégie de cybersécurité couvrant les axes stratégique, opérationnels et humains a été déployée. La politique et la gouvernance des systèmes d'information alignent les technologies sur les objectifs du Groupe et guident la transformation digitale vers davantage de sécurité, d'agilité et d'innovation.

Pour contrer des attaques toujours plus sophistiquées, Romande Energie s'appuie sur des technologies avancées, notamment basées sur l'IA, supervisées par un Centre opérationnel de sécurité actif 24/7. Des mesures spécifiques renforcent la sécurité du smart metering, garantissant la confidentialité et la fiabilité des données. Un processus d'évaluation des fournisseurs sécurise la chaîne d'approvisionnement. Un programme de sensibilisation, complété par des simulations régulières, renforce la vigilance des collaborateurs.

Conformité en matière de protection des données

Romande Energie s'engage à protéger les données personnelles qu'elle traite. À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données, le dispositif de conformité a été renforcé par des mesures organisationnelles et techniques et par une formation obligatoire pour tous les collaborateurs.

La stratégie repose sur les principes de «privacy by design» et «privacy by default». Un processus d'évaluation des sous-traitants garantit leur conformité aux exigences légales et assure une gestion continue des risques sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

GRI 418-1

Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients

Aucune plainte liée à une atteinte à la confidentialité ou à une perte de données clients n'a été enregistrée en 2025. Romande Energie respecte strictement ses obligations légales.

Santé et sécurité au travail

GRI 403-1

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Le Groupe Romande Energie continue de mettre en œuvre son Système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST), conforme à la norme ISO 45001. Ce système, supervisé par une équipe spécialisée, vise à prévenir les accidents et les maladies liés au travail.

Les suivis et audits de chantiers intégreront un contrôle renforcé pour évaluer leur impact environnemental.

Le Groupe Romande Energie continue à être audité pour sa conformité à la norme ISO 45001. Plusieurs centaines d'audits ont également été réalisés couvrant l'ensemble des secteurs de l'entreprise.

GRI 403-2

Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables

Les dangers de tous les secteurs et activités du Groupe Romande Energie sont identifiés et analysés. La méthodologie de la SUVA (Schweizerische Unfallversicherungsanstalt) est utilisée pour identifier les dangers des métiers.

Le suivi des analyses de risques sera assuré en 2026.

GRI 403-3

Services de santé au travail

Les visites de terrain permettent d'identifier les dangers, de vérifier le respect des consignes de sécurité et de prévenir les accidents. Elles démontrent également l'engagement de l'entreprise à garantir un environnement de travail sûr.

Protection de la personnalité et des données: nous prenons les mesures nécessaires pour protéger la personnalité et les informations sensibles des collaborateurs. Nous veillons en particulier à ce qu'ils ne soient pas

atteints dans leur intégrité morale et physique (harcèlement ou mobbing). La protection des données est un élément légal et fait partie intégrante des valeurs et de la culture du Groupe Romande Energie. Les conditions d'emploi en précisent les applications.

GRI 403-4

Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

Les collaboratrices et collaborateurs sont représentés par la Commission Santé et Sécurité au Travail. Cette commission favorise une participation active pour identifier les besoins, proposer des solutions et développer une culture de sécurité.

GRI 403-5

Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail

Chaque collaboratrice et collaborateur est invité lors de son embauche à une formation obligatoire sur le suivi des réglementations et les bonnes pratiques en santé et sécurité. Par la suite, les formations spécifiques à chaque activité sont régulièrement données suivant le cadre légal et la norme ISO 45001.

GRI 403-6

Promotion de la santé des travailleurs

Qualité de vie au travail

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, Romande Energie promeut des activités centrées sur le bien-être mental et physique de ses collaborateurs. Le Comité Sports & Loisirs nourrit cette volonté et permet à chacun de s'intégrer et s'épanouir au travers de diverses initiatives extra-professionnelles répondant à un environnement de travail inclusif, collaboratif et dynamique.

Ainsi les groupes comme le Ski club, le Foot club, Aventure, et le Tir organisent des sorties régulières.

Encourager le sport et le bien-être

Pour promouvoir une meilleure santé, nous offrons des équipements de sport à prix réduits et des infrastructures adaptées (douches, vestiaires). La flexibilité horaire permet également de faciliter l'activité physique. Le Comité Sports & Loisirs organise plusieurs événements par année et facilite l'accès à des infrastructures sportives partenaires situées à proximité des sites de Romande Energie.

Accidents non professionnels

Le nombre d'accidents non professionnels reste une préoccupation importante. En 2026, une attention particulière sera portée aux accidents non professionnels, avec des actions ciblées pour sensibiliser et accompagner les collaboratrices et collaborateurs dans leurs activités hors du travail. Le plan d'actions est adapté en ce sens.

Adaptation au changement climatique

Lors de périodes de fortes chaleurs, les collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés au travers de communications sur le comportement à adopter ainsi que les mesures permettant de réduire les risques. De plus, des fontaines à eau sont accessibles à toutes et tous dans les différents sites du Groupe.

GRI 403-7

Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires

La certification ISO 45001 permet d'identifier et de gérer efficacement les risques liés aux activités, afin de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Elle aide également à améliorer continuellement les performances en matière de sécurité et de santé au travail.

Une attention particulière est donnée aux aspects Santé et Sécurité au Travail en lien avec nos prestataires externes. Les règles de sécurité attendues par l'entreprise allant au delà des lois en vigueur sont notamment fournies.

GRI 403-8

Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

GRI 403-10

Maladies professionnelles

Aucune maladie professionnelle n'est à déclarer en 2025.

GRI 403-9

Accidents du travail

GRI 403-9

	Nombre en 2025	Taux en 2025
Décès suite à un accident du travail	0	0
Accidents du travail aux conséquences graves (hors décès)	0	0
Accidents du travail enregistrables	31	11.92 acc/mio h
Nombre d'heures travaillées	2 635 695	

Indicateurs-clés de santé et sécurité au travail	Par millions d'heures travaillées	
		En absolues
Romande Energie SA (domaine électrique/énergie)		
• Nombre d'accidents professionnels	6,01	
• Nombre d'accidents du travail		11
Romande Energie Services SA (branche technique du bâtiment)		
• Nombre d'accidents professionnels par millions d'heures travaillées	26,77	
• Nombre d'accidents du travail en absolues		20

À noter que seuls les collaboratrices et collaborateurs des entités de Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et ID GO Management SA sont inclus dans les statistiques présentées ci-dessus.

Formation du personnel

En tant qu'organisation apprenante, Romande Energie s'engage pour le bien-être et le développement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe innove et intègre différentes solutions de formation qui participent à sa culture d'entreprise basée sur le respect mutuel, l'écoute bienveillante et l'intelligence collective.

L'Unité de Support Ressources humaines accompagne cette évolution culturelle par une politique de formation ambitieuse incitant les collaboratrices et collaborateurs à jouer un rôle actif dans l'organisation et à se préparer aux enjeux de demain.

De plus, 58 apprentis suivent une formation au sein du Groupe Romande Energie, dans des domaines variés tels que l'administration, la géomatique, l'électricité et la technique du bâtiment. Nous les encadrons dans 16 métiers et avons pour objectif de renforcer l'organisation dédiée à leur accompagnement tout en augmentant progressivement le nombre d'apprentis et/ou de filières proposées.

Amélioration continue et Lean Management

Romande Energie a engagé en 2025 un vaste programme de formation au Lean Management (approche de gestion visant à maximiser la valeur pour le client en éliminant les gaspillages) pour l'Unité d'Affaires Immobilier. De surcroît, 10 collaboratrices et collaborateurs supplémentaires ont été formés au déploiement de projet Lean Management en 2025, avec certification.

GRI 404-1

Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

En 2025, le temps moyen consacré à la formation en présentiel et distanciel est de 32.8 heures, **soit 4 jours** par an, par collaboratrice et collaborateur.

Diversité et égalité des chances

GRI 404-2

Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

Plusieurs formations sont proposées :

- Onboarding
- «Managez vos équipes».

Coaching et bilan de compétences

En tant qu'employeur responsable, Romande Energie a mis en place plusieurs actions en faveur de la santé et du bien-être au travail au cours de l'année 2025.

- Sécurité au travail
- Programme de formation de base pour les électriciens afin de faciliter la reconversion et la réinsertion.

Nous encourageons également la participation à des formations certifiantes.

GRI 404-3

Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Toute collaboratrice ou tout collaborateur engagé par contrat fixe bénéficie a minima d'une discussion au sujet de son évolution de carrière lors d'un entretien annuel mené avec son manager. L'évaluation de la performance au sein de Romande Energie SA et Romande Energie Services SA est basée sur un partage entre employé et manager. Des objectifs d'entreprise, basés sur chacun des piliers, peut mener à la distribution d'une prime de participation aux résultats du Groupe qui est identique pour chacune et chacun.

- 89% des collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'un entretien annuel avec leur manager.
- Répartition par sexe de cet entretien annuel :
Femme : 95%
Homme : 94%

GRI 405-1

Diversité des organes de gouvernance et des employés

Depuis 2018, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès de l'équipe RH et de la Direction sur les biais et stéréotypes, puis auprès des cadres et des managers en 2024.

Cf GRI 2-7 page 67

GRI 405-2

Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Le Groupe vise l'égalité salariale entre les sexes. La loi sur l'égalité révisée vise à mettre en œuvre l'application du droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Conformément à la loi helvétique sur l'égalité (LEg) seules les entreprises de +100 employés ont l'obligation d'analyser les écarts salariaux. Romande Energie SA et Romande Energie Services SA sont certifiées L&M-Aba-R. Ces deux sociétés ont effectué une analyse salariale approfondie avec Logib en 2024 qui a montré une situation de respect de l'égalité salariale. Les sociétés du Groupe RE ne sont pas gérées de manière centralisée, les sociétés-filles gardant une grande part d'autonomie, il n'est donc pas réalisable d'estimer la norme GRI 405-2 pour l'ensemble du Groupe.



Investir dans la transition énergétique et la décarbonation

GRI 203

Gestion rentable des ressources Investissements dans les énergies renouvelables

GRI 203-1

Investissements dans les infrastructures

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des CAPEX dédiés aux énergies renouvelables. Les investissements restent alignés avec la Stratégie 2030, qui vise l'accélération du déploiement des capacités bas carbone. En 2023, ils intègrent notamment le projet éolien de Sainte-Croix. La progression continue du solaire correspond aux prévisions de croissance à moyen terme. Cette allocation confirme une trajectoire cohérente avec les priorités de durabilité du Groupe.

CAPEX en MCHF / Année	2025	2024	2023
✓ CAPEX dédiés aux énergies renouvelables	75	72	99
CAPEX global selon les états financiers au 31.12.2025	167	163	193

Financement vert

Deux financements verts financent la croissance de la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la décarbonation des activités de nos clients. Les fonds de l'emprunt obligataire vert (Green Bond) de 100 MCHF émis en 2022 pour une durée de 15 ans ont été intégralement alloués en 2023. Un emprunt bilatéral de 150 MCHF a été également signé en 2024 pour une durée de 15 ans. En 2025, 91% des fonds de cet emprunt ont été alloués à des actifs servant la transition énergétique.

Ces allocations ont été réparties conformément au Green Finance Framework de Romande Energie et sont détaillées dans le cahier 5 «Green finance impact report 2025».

Infrastructures en Suisse

- **Hydroélectricité**: remise en service des centrales de Pallazuit et de Vouvry (Bas Valais Energie SA) après réparations.
- **Parc éolien de Sainte-Croix**: la production d'énergie est conforme aux attentes, le parc a obtenu en 2025 un accord de conformité du Canton de Vaud relatif à la protection de l'avifaune.
- **Photovoltaïque**: 36 installations industrielles mises en service, comprenant de nouvelles installations ainsi que des agrandissements d'installations existantes. La première batterie colocalisée à l'installation PV a été installée et mise en service, et deux autres projets sont en cours de réalisation.

Infrastructures en France

- **Parcs éoliens**: l'autorisation d'exploiter du projet de parc éolien porté par la société Eole de Vignottes (25 MW) n'a pas fait l'objet de recours.

Thermie: le tableau ci-dessous présente les volumes de chaleur et de froid vendus, illustrant l'évolution et la contribution de la thermie dans la transition énergétique du Groupe.

Énergie thermique vendue

(selon le périmètre de la consolidation financière)

GWh	2025	2024	2023
Chaleur	108.5	93.3	73.6
Froid	2.0	2.0	2.0
Total	110.5	95.3	75.6

La densification des réseaux existants de chauffages à distance a permis une augmentation de l'énergie thermique vendue d'environ 15 GWh.

Production des Énergies Renouvelables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la puissance installée et de la production électrique renouvelable du Groupe Romande Energie.

Puissance installée et production électrique, 100% renouvelable

selon le périmètre de la consolidation financière

	2025		2024		2023	
	MW	GWh	MW	GWh	MW	GWh
Hydraulique	168	442	168	548	165	500
Suisse	146	384	151	474	148	445
France	17	58	17	74	17	55
Solaire	127	124	123	106	109	100
Suisse	79	73	75	55	61	46
France	48	51	48	51	48	54
Éolien	51	94	51	100	37	91
Suisse	14	20	14	20	0	0
France	37	74	37	80	37	91
Biomasse	5	24	8	29	8	29
	MW	GWh	MW	GWh	MW	GWh
Ouvrages détenus par Romande Energie	346	684	349	782	318	719
Suisse	244	501	247	578	217	519
France	102	184	102	204	102	200

Pour accompagner cette dynamique et renforcer l'efficacité de notre réseau thermique, plusieurs actions structurantes ont été menées en 2025 :

- Mise en service de deux chaudières à pellets en remplacement de l'énergie fossile initiale à Nyon.
- Jonction des réseaux ECUCAD d'Ecublens et Chavannes-près-Renens (traversée de l'autoroute en vue de la construction d'une nouvelle centrale de chauffe).
- Mise en place de solutions provisoires renouvelables sur différents réseaux (Bussigny, Moudon, Payerne, Vouvry, Morges Nord, Gland) en attente de la construction ou mise en service de la centrale définitive.
- Production de pellets en 2025 : 18'417 tonnes (Enerbois).

Investissements dans les infrastructures réseau

Pour 2025, les investissements dans l'infrastructure du réseau s'élèvent à 90 MCHF, auxquels s'ajoutent 27 MCHF dédiés à la maintenance.

Les investissements ont permis de renouveler plusieurs infrastructures haute tension, notamment les postes de Lucens, Echallens et Puidoux, en cours de réalisation. Sur les réseaux moyenne et basse tension, ils ont contribué à étendre, renforcer et sécuriser les installations afin d'accompagner l'augmentation continue de la demande liée à l'électrification.

Les activités de maintenance ont, quant à elles, permis à Romande Energie de poursuivre l'amélioration et la fiabilisation de la sécurité de nos réseaux, dont les contraintes opérationnelles deviennent chaque année, plus exigeantes.

TEMPS FORTS

Transformation du poste électrique de Puidoux

Pour 2025, les investissements dans l'infrastructure du réseau s'élèvent à 90 MCHF, auxquels s'ajoutent 27 MCHF dédiés à la maintenance.

Le poste électrique de Puidoux, construit en 1983, alimente aujourd'hui près de 13'000 raccordements, incluant des ménages et des entreprises. Face à l'évolution des besoins énergétiques, ce poste nécessite une modernisation complète pour répondre aux exigences techniques actuelles. Ce projet de transformation s'inscrit dans une démarche d'écoconstruction innovante. Romande Energie a choisi d'utiliser des équipements sans gaz SF₆, réduisant ainsi l'impact environnemental. De plus, des matériaux durables et locaux, tels que le béton recyclé, le bois indigène et l'isolation en fibre de bois, sont privilégiés. Une attention particulière est également portée à la gestion circulaire des ressources, avec la revalorisation des matériaux issus des excavations du site. Enfin, pour renforcer l'autonomie énergétique du site, 560 m² de panneaux solaires seront installés sur les toitures, permettant d'alimenter les équipements du poste en énergie propre.



Transition énergétique du bâti

Romande Energie Services SA

En 2025, Romande Energie Services a lancé une démarche structurante pour accélérer la transition énergétique du bâti, combinant actions opérationnelles, renforcement des compétences et évolution managériale. Cette année a marqué une avancée majeure dans l'intégration de la durabilité au cœur de la stratégie et des opérations de l'entreprise.

Sur le plan opérationnel, le chiffre d'affaires des rénovations (CVC, MCR, électricité) a progressé, tandis que les installations solaires photovoltaïques ont chuté de 60 à 70% par rapport à 2024, avec une orientation vers des solutions intégrées (autoconsommation, stockage). L'activité des bornes de recharge a également reculé, reflétant un ralentissement conjoncturel.

ID GO Management SA

ID GO a connu une progression notable de son chiffre d'affaires, portée par l'ouverture de nombreux nouveaux projets. Cette dynamique confirme l'engagement de l'entreprise à intégrer la durabilité à chaque étape — de la conception à la réalisation. En privilégiant la rénovation énergétique, l'optimisation des surfaces existantes et une densification maîtrisée, ID GO renforce son positionnement comme acteur clé de la transition énergétique et contribue à améliorer le confort des occupants tout en réduisant l'empreinte carbone du bâti. Projets de rénovation et de développement durable réalisés en 2025 par ID GO se situent sur les communes de Bulle, Echallens, Lausanne et Renens.

Plus de détails sur: <https://idgo.ch/societe/>



Contribution au développement du tissu économique local

GRI 203-1, GRI 203-2

Impacts économiques indirects significatifs

Romande Energie s'engage à soutenir l'économie locale, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement à travers plusieurs programmes de mécénat et de soutien. Cette contribution s'élève à CHF 307'000 pour l'année 2025.

✓ Pourcent sociétal et environnemental (PSE) depuis 2024

Le «PSE», est un programme de mécénat d'entreprise créé en 2023 par le Groupe Romande Energie. Il a pour objectif de favoriser l'inclusion et la diversité, de permettre à la population d'habiter durablement son territoire, d'accompagner la transition énergétique et de favoriser tout engagement environnemental ou sociétal en Suisse romande. À travers le PSE, le Groupe contribue au développement d'une économie à but non lucratif, décarbonée, sociale et solidaire en Suisse romande. Le programme dispose d'un budget annuel correspondant au maximum à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe.

Dons et mécénats externes

Parmi les nombreuses demandes reçues chaque année, Romande Energie retient les initiatives pour leur caractère de proximité, leur durabilité et leur impact sociétal.

Mécénat interne

Romande Energie soutient les talents de ses collaboratrices et ses collaborateurs en encourageant leurs initiatives personnelles à travers un programme de mécénat interne. Un Comité du mécénat interne analyse les dossiers de candidature et choisit collégialement les projets des collaborateurs qui pourront bénéficier d'un soutien de la part du Groupe, sous la forme d'une aide financière ou de temps mis à disposition.

Academia

Le programme académique E4S (IMD, EPFL et UNIL/HEC) a intégré une étude de cas sur les récentes transformations du Groupe Romande Energie, axées sur le leadership, la durabilité et l'innovation. Documenté par un professeur en stratégie de l'IMD et le co-directeur d'E4S, ce cas pratique a été utilisé dès 2025 dans le cours de stratégie du Master E4S.

Un autre projet E4S a conduit à la création d'un Centre de compétences interne chez Romande Energie Services SA dédié à la rénovation énergétique et à la durabilité. L'étude souligne l'importance du partage des connaissances, de l'engagement du management et du rôle des relais internes pour l'appropriation des enjeux de durabilité.

RE Ventures

Le service Romande Energie Ventures incarne l'engagement de Romande Energie en faveur d'une transition énergétique durable, en soutenant les start-ups et les innovations qui façonneront l'avenir. Il accélère la mission du Groupe: la décarbonation de la Suisse romande. Implanté sur le campus de l'EPFL, il soutient l'innovation dans les domaines de l'énergie, du climat et de la transition énergétique à travers trois pôles:

- Corporate Venture Capital (CVC): investissements dans des startups Cleantech et Proptech en Suisse et en Europe
- Corporate Venture Building: développement de produits/services innovants en collaboration avec les startups et le Groupe
- Stratégie d'innovation: analyse des tendances, nouveaux secteurs et modèles d'affaires émergents.

Initiatives sociales accompagnées en 2025: PSE, volontariats, dons et mécénats externe et interne

Soutien
financier
en 2025
en CHF

Type de soutien	Thèmes pertinents pour RE	Initiatives accompagnées	Objectifs
Soutien financier Pourcent Sociétal et Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Contribution au développement du tissu économique local Diversité et inclusion sociale 	Afiro	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de bénéficiaires des assurances sociales par l'activité économique
	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur la biodiversité Actions en faveur de l'environnement 	Silviva	<ul style="list-style-type: none"> Éducation durable en plein air et sensibilisation à la protection de la nature
	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur la biodiversité Actions en faveur de l'environnement Gestion des déchets et recyclage 	TerraTerre	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'économie circulaire dans la construction
	<ul style="list-style-type: none"> Contribution au développement du tissu économique local Diversité et inclusion sociale 	Fondation Pro Juventute	<ul style="list-style-type: none"> Engagement continu en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

✓ **TOTAL du soutien financier en 2025** 222 000

Volontariats des collaboratrices et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et inclusion sociale 	Espaces Essor de Caritas Vaud et du Galetas du CSP Vaud	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'ateliers écogestes afin de sensibiliser les bénéficiaires
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et inclusion sociale 	Samedi du Partage	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de denrées alimentaires
	<ul style="list-style-type: none"> Contribution au développement du tissu économique local Diversité et inclusion sociale 	Pro Juventute	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de places d'apprentissage

TOTAL volontaires RE 57 Collaboratrices et collaborateurs mobilisés

Dons et Mécénat externes	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et inclusion sociale 	Association Main-Sûre	<ul style="list-style-type: none"> Entraide et solidarité envers les personnes âgées et à mobilité réduite
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et inclusion sociale 	Fondation ESPAS	<ul style="list-style-type: none"> Espace de soutien et de Prévention - Abus sexuel
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et inclusion sociale 	ATE	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité des enfants sur le chemin de l'école
	<ul style="list-style-type: none"> Actions en faveur de l'environnement Gestion des déchets et recyclage 	Table Suisse	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le gaspillage alimentaire
	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur la biodiversité Actions en faveur de l'environnement 	Fondation des Grangettes	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la biodiversité
	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur la biodiversité Actions en faveur de l'environnement 	Erminea	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la biodiversité
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et inclusion sociale 	Cœur à Cœur	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux enfants et aux femmes victimes de violences

Soutien en 2025 65 000

Mécénat interne	<ul style="list-style-type: none"> Projets en lien avec le sport, les arts et/ou ayant un fort impact sociétal et/ou environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> Romande Energie soutient les talents de ses collaboratrices et ses collaborateurs. L'objectif est de créer une dynamique de reconnaissance positive et équitable dans des actes de mécénat en faveur de son personnel.
------------------------	---	--

Total budget mécénat interne 2025 20 000

TOTAL 2025 de la participation financière 307 000



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs non-financiers dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie au Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs non-financiers (y compris les émissions sur les gaz à effet de serre ("GES")), marqués d'un symbole , au 31 décembre 2025 dans le rapport de durabilité (le "Rapport") publié dans le rapport de gestion 2025 de Romande Energie Holding SA.

Les indicateurs non-financiers sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) (ci-après "indicateurs non-financiers sélectionnés") inclus dans le Rapport ont été établies par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA ("l'entreprise") selon l'annexe 3 "Définition des indicateurs spécifiques 2025" du Rapport (ci-après aux "Critères applicables"). La base de préparation du Rapport par l'entreprise s'appuie sur les standards du Global Reporting Initiative ("GRI"), le Greenhouse Gas Protocol ainsi que sur des indicateurs développés en interne (ci-après aux "critères guidés").

Les indicateurs non-financiers sélectionnés suivants ont fait l'objet de notre mission d'assurance limitée :

Indicateurs non financiers sélectionnés de Romande Energie Holding SA pour 2025

GRI 203-1	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au « Pourcent social et environnemental » (jusqu'à 1 % de l'EBIT opérationnel publié par le Groupe pour l'exercice précédent), en millions de CHF - Total des investissements (CAPEX) dans les énergies renouvelables
GRI 305-1, 305-2, 305-3	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 (basé sur la localisation) et Scope 3) en tonnes métriques d'équivalent CO₂ - Volume des émissions biogéniques, tCO₂e (provenant de la combustion du bois)
GRI 305-4	<ul style="list-style-type: none"> - Intensité des émissions de gaz à effet de serre, gCO₂e par CHF de chiffre d'affaires (hors émissions liées aux investissements financiers)
GRI 305-5	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de CO₂-e chez les clients (chauffage à distance et pellets remplaçant les systèmes de chauffage existants, production d'électricité renouvelable)
GRI 403-9	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total d'accidents du travail - Taux d'accidents du travail enregistrables (nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées)

Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des indicateurs non-financiers (y compris les émissions sur les GES) sont soumises à des incertitudes inhérentes à leur nature et aux méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs non-financiers est soumise à une incertitude inhérente en

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
+41 58 792 91 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

raison du caractère incomplet des connaissances scientifiques utilisées pour déterminer les facteurs et les valeurs nécessaires pour combiner, par exemple, les émissions de différents gaz. Notre rapport d'assurance doit donc être lu en relation avec les Critères applicables utilisé par Romande Energie Holding SA, ses définitions et ses procédures dans l'annexe 3 du Rapport.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation du rapport de durabilité 2025 conformément aux critères guidés. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du système de contrôle interne lié à la préparation et à la présentation du Rapport qui sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable de la sélection et de l'application des critères guidés et de la tenue adéquate des registres.

Indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code international de déontologie des experts-comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel, ainsi que sur les exigences d'indépendance et d'éthique pertinentes telles que transposées en Suisse par EXPERTSuisse.

PricewaterhouseCoopers applique la norme internationale de gestion de qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité y compris des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à l'exécution une mission d'assurance et exprimer une conclusion sur les indicateurs sélectionnés. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 (Revisée) " Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques " (norme ISAE 3000 (Revisée)) et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410, " Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre " (norme ISAE 3410), publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Ces normes exigent que nous devons planifier et réaliser la mission de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les indicateurs sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) ont été établies en conformité avec les Critères applicables, dans tous ses aspects significatifs.

Sur la base de considérations relatives au risque et à l'importance relative, nous avons mis en œuvre nos procédures afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés. Les procédures sélectionnées dépendent du jugement du professionnel en exercice. Une mission d'assurance limitée selon les normes ISAE 3000 (Revised) et ISAE 3410 a une portée nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués. Par conséquent, la nature, le calendrier et

2 Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs non-financiers sélectionnés dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie au Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges

l'étendue des procédures visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont délibérément limités par rapport à une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, une mission d'assurance limitée fournit moins d'assurance qu'une mission d'assurance raisonnable.

Nous avons pour l'essentiel réalisé, entre autres, les travaux suivants :

- Examen des politiques ESG pertinentes de Romande Energie et du document « Base de Préparation », y compris les critères applicables, afin de déterminer s'ils sont appliqués de manière adéquate en lien avec les indicateurs non-financiers sélectionnés marqués du symbole ✓ et compris dans le périmètre de la mission ;
- Entretiens avec le personnel impliqué dans la préparation du Rapport concernant le processus de préparation, le système de contrôle interne relatif à ce processus et les informations sélectionnées figurant dans le Rapport ;
- Procédures analytiques portant sur les indicateurs non financiers sélectionnés marqués du symbole ✓ et réalisation de tests de détail, sur la base d'un échantillon, des éléments probants étayant les indicateurs non financiers sélectionnés en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude, la pertinence et la cohérence ;
- Lecture du Rapport de durabilité 2025 (y compris les émissions sur les GES) afin d'identifier et de résoudre toute incohérence significative ou anomalie significative dans les faits au sein des autres informations, c'est-à-dire autres que les indicateurs non financiers sélectionnés marqués du symbole ✓.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Sur la base de notre procédure d'assurance limitée, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les indicateurs sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) marqués du symbole ✓ dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie Holding SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'ont pas été établies en conformité avec les Critères applicables, dans tous ses aspects significatifs.

Autre point – informations comparatives, rétrospectives et prospectives

Ni les informations comparatives ni les informations rétrospectives sur les données des années précédentes (c'est-à-dire 2024 et antérieures) au 31 décembre 2025, ainsi que pour la période antérieure au 1er janvier au 31 décembre 2025, ni les informations prospectives incluses dans le Rapport de durabilité 2025 de Romande Energie Holding SA n'ont fait l'objet de cette mission d'assurance. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Utilisateurs visés et utilisation du rapport

Notre rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et est à répondre au but de faire rapport sur les indicateurs sélectionnés et pas d'autre but. Nous n'acceptons ou déclinons toute responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport inclus notre conclusion conformément aux modalités de notre mission et ou pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

3 Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs non-financiers sélectionnés dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie au Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges



Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement et en combinaison avec les Critères applicables, pour permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités en matière de gouvernance en commanditant un rapport d'assurance indépendant portant sur les indicateurs non-financiers sélectionnés figurant dans le rapport de durabilité 2025, sans assumer ou accepter aucune responsabilité ou obligation envers des tiers de notre part. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA pour notre travail ou ce rapport.

PricewaterhouseCoopers SA

Mario Berckmoes

Pierrick Misse

Genève, 25 mars 2026

La maintenance et l'intégrité du site Internet de Romande Energie et de son contenu relèvent de la responsabilité le Conseil d'administration. Notre rôle en tant que les professionnels en exercice indépendants ne comprennent pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet du Romande Energie. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour les modifications éventuelles apportées aux indicateurs sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) dans le rapport de durabilité 2025 ou les Critères applicables après leur première publication sur le site Internet.

Annexe 2

Index des GRI, TCFD, TNFD, CO

Norme GRI: 2021 - 2024	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
GRI 1	Principes généraux d'information (2021)	Sans objet (non applicable)	
GRI 2	Enjeux matériels (2021)		
2-1	Détails sur l'organisation		14
2-2	Entités incluses dans l'organisation aux fins du Rapport de durabilité		60
2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact		60
2-4	Resoumissions d'informations		61
2-5	Vérification externe		61
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires		64
2-7	Employés		67
2-8	Travailleurs autres que les employés		66
2-9	Structure de gouvernance et composition		19, 66, 79
2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé		22, 66, 79
2-11	Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé		66, 79
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts		66, 81
2-13	Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts		66, 79
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le Rapport de durabilité		68, 79
2-15	Conflits d'intérêt		22, 68
2-16	Communication des situations critiques		24, 68
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé		68
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé		25, 68
2-19	Politique de rémunération		40, 69
2-20	Processus de fixation de la rémunération		41, 69
2-21	Ratio de la rémunération totale annuelle		40, 41, 69
2-22	État des lieux de la stratégie de développement durable		52, 54, 70
2-23	Engagements politiques		70
2-24	Intégration des engagements politiques		71
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs		26, 71
2-26	Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations		71
2-27	Respect des lois et des règlements		71
2-28	Adhésion à des associations		72
2-29	Engagement des parties prenantes		72, 123
2-30	Accords de négociation collective		72
GRI 3	Enjeux matériels (2021)		74
3-1	Processus de détermination des enjeux matériels		74
3-2	Liste des enjeux matériels		74
3-3	Gestion des enjeux matériels		74, 81, 83
Enjeu matériel	Investissements dans les énergies renouvelables et Gestion rentable des ressources énergétiques		
	Gestion rentable des ressources énergétiques		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		110, 114, 123
Enjeu matériel	Contribution au développement du tissu économique local		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		114
Enjeu matériel	Conformité environnementale		
2-27	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		71
Enjeu matériel	Conformité à la réglementation sociale		
2-27	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		71
Enjeu matériel	Impact sur la biodiversité		
101	Politiques visant à arrêter et à inverser la perte de biodiversité	Application de la phase L-LEAP uniquement	96
Enjeu matériel	Réduction de l'empreinte carbone		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		56, 92
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		92
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		92
305-4	Intensité des émissions de GES		92, 122
305-5	Réduction des émissions de GES		93, 122
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		93
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives		93
Enjeu matériel	Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		56, 92
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		92
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		92

Norme GRI: 2021 - 2024	Eléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
Enjeu matériel	Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)		
305-5	Réduction des émissions de GES		93, 122
Enjeu matériel	Gestion des déchets et recyclage		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		61, 103
301-2	Matières recyclées utilisées		103
301-3	Produits et matériaux d'emballage utilisés		103
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets		103
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		103
306-3	Déchets générés		103
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		103
306-5	Déchets destinés à l'élimination		103
Enjeu matériel	Santé et Sécurité au travail		
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		106
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables		106
403-3	Services de santé au travail		106
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail		106
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		106
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		106
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		107
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		107
403-9	Accidents du travail		56, 57, 61, 107, 123
403-10	Maladies professionnelles		107
Enjeu matériel	Formation du personnel		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		108
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		109
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		109
Enjeu matériel	Politique d'égalité salariale		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		67, 109
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		109
Enjeu matériel	Évaluation de l'impact sociétal des fournisseurs		
Enjeu matériel	Protection et sécurité des données		105
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		105
TCFD	Task Force on Climate related Financial Disclosures		
	Gouvernance liée au changement climatique		79
	Stratégie liée au changement climatique		81
	Gestion des risques liée au changement climatique		85
	Mesures et objectifs liés au changement climatique		
TNFD	Task Force on Nature related Financial Disclosures		96
	Gouvernance	idem Gouvernance Climat	79, 96
	Stratégie		96
	Gestion des risques	Application de la phase L-LEAP uniquement	97
	Indicateurs et objectifs	Application de la phase L-LEAP uniquement	102
Code des Obligations			
Art. 964a CO	Rapport annuel sur les questions non financières (principe / champ d'application)		14, 60, 61
Art. 964b CO	Contenu du rapport (env., social, personnel, droits humains, anticorruption)		14, 115
Art. 964c CO	Approbation, signature et publication		116, 117
Art. 964j,k,l CO	ODITr: Ordonnance sur les devoirs de diligence et la transparence (minerais/métaux de zones de conflit & travail des enfants)		71
Ordonnance sur le rapport climatique (art. 964a ss CO)	Rapport climatique aligné sur TCFD (exigence pratique en Suisse)		78, 95

Annexe 3

Définition des indicateurs spécifiques 2025

GRI 305

Bilan de GES

Le Bilan de GES du Groupe est établi selon le GHG Protocol. Son périmètre est aligné sur le périmètre de consolidation financière. La définition des scopes est donnée dans l'Annexe 4 sur la méthodologie de Bilan de GES.

CO₂-e (équivalent CO₂) est l'unité utilisée par le GHG Protocol pour exprimer l'impact climatique d'un ensemble de gaz à effet de serre en les convertissant dans une même unité comparable : celle du dioxyde de carbone (CO₂).

Chaque gaz (CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, etc.) possède un **potentiel de réchauffement global (PRG/GWP)** défini par le GIEC sur un horizon de 100 ans.

Le GHG Protocol exige que les émissions soient rapportées en **tCO₂-e**, calculées ainsi :

$CO_{2-e} = \text{quantité de gaz} \times \text{PRG du gaz}$

Cela permet de disposer d'une mesure **standardisée, comparable et agrégée** des émissions.

GRI 305-4

Émissions GES gCO₂-e par franc de CA

Total des émissions GES figurant dans le bilan de gaz à effet de serre (GES) selon le GHG Protocol excluant les participations financières, divisé par le chiffre d'affaires du Groupe Romande Energie, tous deux publiés dans le rapport de gestion. L'indicateur est recalculé dans le cas de retraitement d'un bilan de gaz à effet de serre post première publication.

GRI 305-5

Contribution à la décarbonation

En l'absence de standard de calcul validé au niveau international, nous avons opté pour une approche ad hoc considérant deux types de contribution à la décarbonation de la Suisse romande : le chauffage à distance et la vente de pellets pour le chauffage.

Le périmètre organisationnel considéré ainsi que les sources de données sont les mêmes que pour le bilan GES. Les contributions sont donc évaluées par rapport à la situation au cours de l'année de reporting (et non pas à terme). Les facteurs d'émission diffèrent cependant du bilan GES puisqu'ils sont basés sur une perspective standardisée de type cycle de vie (les émissions directes et les émissions indirectes liées à la production des énergies et à l'infrastructure sont considérées, les émissions indirectes étant lissées sur la durée de vie du produit).

Chauffage à distance

Les réductions considérées correspondent aux émissions qui auraient été générées sans raccordement au chauffage à distance moins les émissions effectivement générées par Romande Energie pour le chauffage à

distance. Seul le remplacement d'infrastructures de chauffages existantes est considéré (et non les chauffages installés dans les bâtiments neufs). La base de données de la Confédération (KBOB) est utilisée pour les facteurs d'émission (énergie finale pour le chauffage à distance et chaleur utile pour les chauffages substitués) sauf pour l'électricité qui est basée sur le facteur d'émission de l'électricité distribuée par Romande Energie (approche basée sur les garanties d'origine). Les émissions biogéniques ne sont pas considérées. La vente de froid ou d'électricité n'est pas prise en compte : l'ensemble des émissions des CAD sont donc allouées à la chaleur vendue.

Vente de pellets

La contribution à la décarbonation de la Suisse romande liée à la vente de pellets provient de la production de pellets dans notre centrale de biomasse Enerbois à partir de déchets issus de la scierie Zahnd située sur le même site à Rueyres. Seule la part de pellets vendue à des clients externes (non-utilisée en interne par les chauffages à distance) est considérée. Il est estimé que chaque kilo de pellets contient 4.8 kWh d'énergie (source : norme européenne EN14961-2) et que le rendement des chaudières à pellets est de 90%. Le facteur d'émission de la chaleur substituée correspond au facteur moyen des émissions du chauffage des bâtiments à usage d'habitation du canton de Vaud en 2023 (source : OFS - Recensement de la population, Statistique des bâtiments et des logements), les utilisateurs finaux des pellets n'étant pas connus suite à leur vente par un intermédiaire. Le facteur d'émission des pellets provient de la base de données Ecoinvent, avec une correction importante (> 80%) pour prendre en compte que le bois utilisé est un déchet de scierie et que ses émissions sont considérées comme nulles (approche cut-off). Les émissions biogéniques des pellets ne sont pas considérées. Les émissions biogéniques liées à la préparation des pellets sont, en revanche, considérées dans les émissions biogéniques publiées dans le bilan GES.

Production d'énergie renouvelable

Nous reportons pour la première fois en 2025 les économies de CO₂ liées aux ouvrages de production d'électricité renouvelable détenus par le Groupe. Ceux-ci incluent la production solaire, éolienne et hydroélectrique. La production selon chaque technologie est calculée selon le périmètre de consolidation financière, en adéquation avec la production renouvelable publiée dans le rapport de durabilité. La contribution aux économies de CO₂-e est ensuite évaluée par rapport au facteur d'émission du mix électrique moyen suisse ou français, selon l'origine de la production (source : Electricity Maps). Les facteurs d'émission de la production sont basés sur des bases de données publiques et reconnues (Ecobau 2024, ADEME Base Carbone v23.6).

GRI 403-9

Accidents du travail

Nombre total d'accidents professionnels, au sens légal, ayant occasionné une absence de plus de 1 jour, tels qu'enregistrés et retenus par notre assureur (SUVA). Les cas bagatelles, selon la définition de la SUVA, sont omis. Tous les collaborateurs engagés dans Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et ID GO Management SA sont concernés. Ils sont calculés en nombre d'accidents par million d'heures effectives travaillées sur la moyenne de l'année 2025. Le nombre d'accidents selon le type d'activités chez RES SA et RES SA/ID GO SA sont détaillés au GRI 403-9.

À noter que les cas «en cours de traitement» notamment pour les incidents survenus en fin d'année sont inclus dans le périmètre et pourront faire l'objet d'une reformulation.

GRI 203-1

CAPEX dans les énergies renouvelables

Les groupes d'actifs suivants ont été pris dans le périmètre des investissements du Groupe dédiés aux énergies renouvelables, à noter que le périmètre, la période et les définitions sont alignés avec les comptes IFRS :

- **Grosse hydraulique suisse**: centrales hydrauliques bénéficiant d'un régime régulé ou d'un tarif de rétribution garanti (type SRI).
- **Solaire – CES**: installations solaires propres ou en contracting déployées chez nos clients.
- **Systèmes thermiques**: actifs liés aux réseaux de chauffages à distance.
- **Éolien**: parcs éoliens situés en Suisse.
- **Enerbois**: centrale de production de pellets à base de biomasse.
- **Hydrogène**: projets de développement dans le domaine de l'hydrogène.
- **NER France**: investissements réalisés via notre filiale Romande Energie France dans l'hydraulique, le solaire et l'éolien.

GRI 203-1

Contribution financière et distribution de cette contribution en lien avec le programme de mécénat externe «Pourcent social et environnemental».

La contribution financière et sa distribution correspondent aux montants alloués au programme de mécénat externe «Pourcent social et environnemental», répartis entre les initiatives soutenues. Le montant engagé chaque année est limité à un maximum de 1 % de l'EBIT selon les comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'année précédente.

Autres indicateurs

GRI 2.7

Nombre total d'employés (équivalent plein temps, EPT)

Tous les collaborateurs sous contrat de travail des sociétés du périmètre (CDD et CDI), y compris les apprentis et les stagiaires au 31 décembre 2025. Sont exclus les membres du Conseil d'administration.

GRI 404

Nombre d'apprentis en cours de formation

Nombre d'apprentis en formation et sous contrats avec la société Romande Energie SA ou Romande Energie Services SA au 31 décembre 2025. Ce nombre comprend les apprentis CFC (3 ou 4 ans) et les apprentis AFP (2 ans).

GRI 3

Liste des enjeux pertinents

En référence à l'élément d'information de la norme GRI 3, le processus d'identification vise à établir la liste «les impacts réels et potentiels, négatifs et positifs, sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits de l'homme, dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires».

GRI 2-29

Net Promotion Score Clients

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents segments de clients sur notre zone de desserte: Particuliers, Entreprises, Collectivités et Communes, Prescripteurs.

GRI 2-29

Net Promotion Score Fournisseurs

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents fournisseurs.

GRI 305

Pourcentage et nombre de fournisseurs évalués RSE

Cet indicateur mesure la proportion des fournisseurs du Groupe Romande Energie ayant fait l'objet d'une évaluation selon des critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Le périmètre comprend l'ensemble des fournisseurs actifs au 31 décembre 2025.

L'évaluation repose sur des questionnaires RSE et/ou des audits fournisseurs.

Annexe 4

Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie Holding

Méthodologie employée: GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

Périmètre: L'approche retenue concernant le périmètre des sociétés du groupe Romande Energie est celle du contrôle financier, en ligne avec le périmètre retenu pour les comptes consolidés (voir note 27, page 167). Deux nouvelles sociétés ont été intégrées en 2025: SwissElix et Christinat & Courtine.

Gaz mesurés: Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Les émissions biogéniques liées au chauffage à distance ne font pas partie des émissions listées par le GHG Protocol.

Période de référence: 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2025.

Commentaire général

Pour calculer les émissions en équivalent CO₂ (CO₂e), Romande Energie collecte pour les différents scopes des données physiques (encore appelées données primaires) telles que distances parcourues en km, poids des matériaux achetés, kWh consommés ou produits, données fournisseurs. En l'absence de ces données primaires, Romande Energie utilise des données secondaires telles que données monétaires, estimations sur la base de benchmark, de revues littéraires ou d'extrapolations de données existantes.

Les émissions du scope 1 sont calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont calculées en se basant sur l'acheminement de l'électricité. Les données utilisées pour le calcul des émissions du scope 3 proviennent de diverses sources externes (gestion des déchets, gestion de la flotte de véhicules) ou interne (achats de biens et services, achats de garanties d'origine, vente d'électricité) ainsi que d'estimations (pour les voyages d'affaires des employés ainsi que pour les transports amont des produits achetés et transports aval des déchets)

Ces données primaires et secondaires sont ensuite multipliées par un facteur d'émission extrait de bases de données reconnues nationalement et internationalement. Concernant les émissions liées aux achats, les facteurs d'émissions étant en USD un taux de change CHF/USD de l'année de publication des facteurs d'émission (2022) est appliqué.

Les bases de données suisses publiques (KBOB ecobau, mobitool) sont privilégiées, suivies des facteurs d'émissions suisses de la base de données privée ECOINVENT (version 3.5) et enfin des facteurs d'émissions internationaux de bases de données publiques (Base Carbone/

ADEME - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, US EPA). Mis à part pour les achats, les facteurs d'émissions retenus sont les mêmes qu'en 2024.

Les données publiées correspondent aux valeurs de marché «Market-based», reflétant les garanties d'origine achetées par Romande Energie pour l'électricité consommée par ses clients.

Les bilans retraités sont publiés, à partir de 2024, dans le cas de modifications (provenant d'une correction d'erreur ou d'un changement méthodologique) induisant une variation supérieure à 5% dans l'un des scopes. La seule exception à cette règle est la révision des émissions de l'électricité vendue aux clients et à usage interne (liée à la composition finale des garanties d'origine), qui est, elle, publiée chaque année.

Méthodologie des émissions évitées chez nos clients

Framework employé: Climate Dividends

Période de référence: 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2025.

Scope: chauffages à distance, Production propre d'énergie renouvelable (Éolien, Hydro, Solaire) en Suisse et en France.

Périmètre: concernant les chauffages à distance, le périmètre considéré est similaire au périmètre financier. Pour la partie liée aux énergies renouvelables, le périmètre est similaire à celui du calcul de notre puissance installée et production électrique, à savoir la France et la Suisse. Pour l'exercice 2025, seuls les ouvrages détenus par Romande Energie sont sélectionnés.

Bases de données: Ecobau 2024, Ecoinvent, Base Carbone/ADEME, Electricity Maps

Scénario de référence: pour les énergies renouvelables, mix énergétique moyen de l'année d'évaluation. Pour les chauffages à distance, seuls les CAD remplaçant des chauffages existants sont considérés. Les CAD installés pour chauffer de nouveaux bâtiments ne sont pas considérés car ils ne se substituent pas à une technologie à forte empreinte carbone (un chauffage au mazout n'aurait raisonnablement pas été installé dans une nouvelle construction).

Méthode de calcul: ex-post. Les résultats présentés sont basés sur les données factuelles, collectées sur l'année d'évaluation.

Changements par rapport à 2024:

- Première année de calcul des émissions évitées liées aux énergies renouvelables.
- Utilisation des facteurs «Electricity Maps» pour le mix électrique français et suisse.
- Nouvelle méthodologie de comptage des équipements remplacés pour les CAD.

Précisions sur le calcul des émissions GES

Catégorie du GHG Protocol	Commentaire de calcul	Source des facteurs d'émission	Changement par rapport à 2024
1.1 Émissions directes de GES provenant de la combustion stationnaire	Émissions directes de GES, provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise: Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile); Chauffages à distance (énergie fossile, bois, pellets); calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise.	GHG Protocol, ADEME	Aucun
1.2 Émissions directes de GES provenant de la combustion mobile	Déplacements avec des véhicules propriété de RE.	Mobitool	Aucun
1.4 Émissions fugitives directes de GES	Émissions fugitives (climatisation / réfrigération / disjoncteurs) calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise.	ADEME	Aucun
2.1 Usage interne	Électricité utilisée pour l'usage de nos bâtiments et ouvrages. Méthodologie: market-based.	Mix électrique de RE	Précédemment intégré dans la catégorie 3.3
2.3 Autres - Pertes de transport et distribution	Modélisées à l'interne en se basant sur l'électricité totale distribuée sur les réseaux appartenant à 100% à RE. Ce taux a été évalué par les experts internes. Méthode: location-based.	Facteur d'émissions évalué selon le marquage de l'électricité Suisse (source: Pronovo).	Aucun
3.1 Biens et services achetés 3.2 Biens d'équipement (CAPEX)	94% des émissions liées aux catégories 3.1 et 3.2 sont calculées sur la base de facteurs d'émissions physiques.	Données physiques: fournisseurs Données monétaires: facteurs d'émissions issus de la base de données US EPA Supply Chain 1.3, ajusté du taux de change USD/CHF de 2022.	Intégration de données physiques sur 6% des achats. Changement de base de données de facteurs. Les facteurs d'émissions avaient été précédemment évalués sur mesure par un consultant externe. À partir de 2025, nous utilisons la base de facteurs d'émissions publique de l'US EPA.
3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou scope 2	Cette catégorie comprend deux éléments: - Émissions indirectes du scope 1; - Électricité achetée et revendue aux clients finaux.	ADEME	Les émissions liées à l'électricité pour usage interne sont maintenant incluses dans le scope 2.1.
3.4 Transport et distribution en amont	Transport amont des produits et matières achetées	Mobitool	Aucun
3.5 Déchets générés lors des opérations	Quantité de déchets évacués chez Thévenaz-Leduc.	Ecoinvent	Aucun
3.6 Voyages d'affaires		KBOB/Mobitool	Aucun
3.7 Déplacements domicile-travail des employés	Calculs basés sur la distance moyenne quotidienne pour se rendre au travail selon l'OFEN.	Mobitool	Nouvelle hypothèse de km parcourus.
3.8 Actifs loués en amont	Cette catégorie concerne les bâtiments de Bulle, Genève, Martigny et Monthey.	ADEME, Mix électrique de RE	Nouvelle catégorie
3.9 Transport et distribution en aval	Cette catégorie concerne uniquement les déchets.	Mobitool	Aucun
3.11 Utilisation des produits vendus	Les chiffres présentés incluent uniquement la consommation des «smart meters» ainsi que des «bornes de recharges».	Mix électrique de RE	Nouvelle catégorie
3.15 Investissements	Cette catégorie reflète uniquement les émissions liées à la participation indirecte de Romande Energie dans Alpiq. En addition des scopes 1 et 2 des émissions auditées d'Alpiq, le scope 3 a lui aussi été intégré proportionnellement au taux de détention, du fait de son importance et selon les recommandations du GHG Protocol. Seules les émissions d'Alpiq ont été intégrées à cette catégorie à ce jour. Alpiq contribue par ailleurs à la majeure partie des résultats financiers liés aux participations financières du Groupe. Une estimation du reste du portefeuille des sociétés détenues entre 20 et 50% a permis d'évaluer qu'Alpiq représente environ 95%.	Rapport annuel d'Alpiq	Aucun

Catégories exclues

Catégorie du GHG Protocol	Commentaire
3.10 Traitement des produits vendus	Catégorie considérée non pertinente
3.13 Actifs loués en aval	Catégorie considérée non pertinente
3.14 Franchises	Catégorie considérée non pertinente
3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Manque de données et contribution estimée faible aux émissions totales à ce jour